



Société du Centre des congrès
de Québec



RAPPORT ANNUEL
de gestion

/ 2015
2016 /

2015
2016

EN BREF

ACTIVITÉS

Nombre d'événements	153
Ententes conclues	162
Participants	180 000
Nuitées	117 673
Retombées économiques	77,1 M\$

REVENUS AUTONOMES PAR CATÉGORIE

Congrès	3 428 133 \$
Salons	1 491 177 \$
Réunions	817 221 \$
Spectacles/banquets	478 469 \$
Autres	178 528 \$
Revenus autonomes totaux	6 393 528 \$

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

Revenus autonomes	6 393 528 \$
Frais d'événements	2 081 529 \$
Frais d'exploitation	11 060 404 \$
Taxes	4 310 368 \$
Frais financiers	2 795 628 \$
Déficit de l'exercice	(2 237 919) \$

SITUATION FINANCIÈRE

Actifs financiers	7 085 875 \$
Actifs non financiers	106 238 258 \$
Immobilisations corporelles	105 282 124 \$
Dette à long terme	70 430 317 \$
Remboursement de la dette à long terme	5 295 466 \$
Excédent cumulé réservé pour entretien majeur	4 175 846 \$

SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Fonctionnement	3 742 182 \$
Taxes	4 310 368 \$
Service de la dette	8 092 150 \$
Subvention totale	16 144 700 \$

2	Lettre à la ministre
3	Lettre au président de l'Assemblée nationale
3	Déclaration de la Direction de la Société
4	Mot du président du conseil d'administration
5	Mot du président-directeur général
6	Faits saillants de l'année
6	Gouvernance
16	Plan stratégique 2015-2018
18	Ressources humaines
20	Performance globale de l'année
23	Retombées économiques
26	Ventes et relations avec la clientèle
33	Gestion immobilière
36	Reddition de comptes en matière de développement durable
39	Faits saillants et états financiers
59	Codes d'éthique



Table des MATIÈRES



//////

Lettre
À LA
MINISTRE

//////

Madame Julie Boulet
Ministre du Tourisme

Madame la Ministre,

C'est avec fierté que je vous remets le Rapport annuel de gestion 2015-2016 de la Société du Centre des congrès de Québec.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus au terme de la dernière année de la mise en œuvre du plan stratégique 2012-2015. Vous y trouverez notamment la mission, la vision, les valeurs, les objectifs de la Société mais, également, les faits saillants et les résultats financiers de l'année 2015-2016. Je vous assure par ailleurs que les exigences du gouvernement en matière de reddition de comptes sont respectées.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, mes plus cordiales salutations.

Le président du conseil d'administration,



Serge Ferland

//////

Déclaration
DE LA DIRECTION
DE LA SOCIÉTÉ

//////

///

Lettre

AU PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE
NATIONALE

///

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Député de Westmount–Saint-Louis

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2015-2016 de la Société du Centre des congrès de Québec.

Ce rapport décrit de façon générale la Société, ses réalisations, les objectifs qu'elle s'est fixés, de même que les résultats atteints ainsi que les faits saillants afférents à l'année qui vient de se terminer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Julie Boulet

Ministre du Tourisme

La fiabilité de l'information contenue dans ce rapport annuel de gestion et des contrôles afférents relève de ma responsabilité.

Les données du Rapport annuel de gestion 2015-2016 de la Société du Centre des congrès de Québec :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Société;

- présentent les objectifs, les indicateurs de performance et les résultats en lien avec le contexte économique;

- présentent des données fidèles et fiables à tous égards importants.

Je déclare donc que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données

sont fiables et correspondent à la situation, telle qu'elle se présentait le 31 mars 2016.

Le président-directeur général,



P-Michel Bouchard



Mot du PRÉSIDENT DU CONSEIL



À titre de nouveau président du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec, je suis fier d'être à la tête d'une organisation proactive, leader des tendances dans l'industrie et le développement du tourisme d'affaires pour la région de Québec.

D'entrée de jeu, et au nom de tous les membres du conseil, je tiens à souligner le travail exemplaire accompli par l'équipe de gestion et remercier l'ensemble du personnel de la Société et des partenaires sous-traitants. En assurant sans relâche le succès et le bon déroulement des dizaines de congrès, salons et divers événements qui sont accueillis au Centre des congrès de Québec, tous et toutes contribuent à la réputation d'excellence de notre organisation auprès de la clientèle et de la communauté.

Je remercie également les membres du conseil d'administration pour leur professionnalisme et leur engagement indéfectibles à exercer une saine gouvernance. D'autant que, au cours de l'exercice, cinq nouveaux administrateurs se sont joints au conseil d'administration et ont dû se familiariser rapidement avec les opérations et le fonctionnement de la Société ainsi que du Centre des congrès. Un beau défi, surtout avec les projets ambitieux sur la table à dessin, comme la mise en œuvre du Plan stratégique 2015-2018 de la Société ainsi que de celui de Québec Destination affaires, la force de vente en tourisme d'affaires hors Québec.

L'année 2015-2016 a obtenu une performance moins spectaculaire que les années antérieures. Ce bilan étant fait, l'équipe a redoublé d'ardeur pour la cuvée 2016-2017 ainsi que les prochaines années. Dans un marché plus compétitif que jamais, ici comme à l'international, la Société compte rivaliser d'ingéniosité pour se démarquer de la concurrence.

J'ai pleine confiance qu'avec ses 20 ans d'expérience, l'équipe de la Société saura tirer son épingle du jeu et livrer la marchandise.



Serge Ferland



Les années se suivent mais ne se ressemblent pas... Les résultats associés aux activités de l'exercice 2015-2016 n'ont malheureusement pas été au rendez-vous, plus précisément ceux reliés aux revenus autonomes.

Cela étant dit, les yeux sont tournés vers l'avenir. Guidée par un nouveau plan stratégique axé sur la performance commerciale, l'équipe a déployé, en 2015-2016, des actions de vente et de mise en marché énergiques qui ont commencé à porter leurs fruits pour les prochaines années. Déjà 51 congrès sont confirmés en 2016-2017, dont 18 internationaux.

Sans conteste, la Société du Centre des congrès de Québec assure pleinement son leadership dans le développement du tourisme d'affaires de la région de Québec. Nous avons d'ailleurs harmonisé notre offre avec celle de la force de vente Québec Destination affaires, dont nous assurons les activités de commercialisation et de mise en marché en vue d'accroître le

nombre de nuitées dans les hôtels. Le gain de congrès et réunions hors Québec favorise la prospérité économique en créant un apport d'argent neuf dans la région.

Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des partenaires, des personnes d'influence et des ambassadeurs de congrès et réunions qui contribuent à l'atteinte de notre mission et collaborent à positionner Québec comme la destination par excellence pour les événements d'affaires. La prochaine année verra souligner les 21 ans du Cercle des ambassadeurs de Québec et, déjà, le 20^e anniversaire du Centre des congrès de Québec.

Le travail accompli par tous les membres de l'équipe de la Société et de nos partenaires sous-traitants est admirable et salué par notre clientèle qui apprécie leur savoir-faire, leur professionnalisme, leur accueil et la qualité de l'accompagnement offert. Je tiens aussi à remercier les membres du conseil d'administration et du comité de gestion. Grâce à leur confiance et à leur soutien, nous pouvons avancer avec assurance dans nos projets, affronter la concurrence féroce sur les différents marchés et remplir adéquatement notre mission.



P.-Michel Bouchard



Mot du
PRÉSIDENT-
DIRECTEUR
GÉNÉRAL



Faits saillants

DE L'ANNÉE

TENUE DE 50 CONGRÈS
DONT 10 INTERNATIONAUX.

ÉLABORATION DU PLAN
STRATÉGIQUE 2015-2018
DE LA SOCIÉTÉ.

Gouvernance

CONSEIL D'ADMINIS- TRATION

Le conseil d'administration de la Société est composé de 11 membres. Ceux-ci sont nommés par le gouvernement du Québec et ne reçoivent aucune rémunération, à l'exception du président-directeur général. Au cours de la dernière année, cinq nouveaux membres ont été accueillis au sein du conseil. Par ailleurs, M. Serge Ferland, déjà administrateur, a été nommé président du conseil d'administration le 30 juin 2015 en remplacement de M. Alain April.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2016



Serge Ferland

Président, Alimentation Serro inc. et Supermarché Claka Inc.

MANDAT

30 juin 2015 au 29 juin 2020

SECTEUR

Activité économique,
administration

DOMAINE

Comptabilité/finances,
communauté d'affaires/
management

EXPÉRIENCE

Gestion d'entreprise

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION

- SportAccord Québec 2012
- Jeux mondiaux des maîtres
- Métro inc.
- J'ai ma place
- Alimentation Serro inc.
- Supermarché Claka inc.
- Patro Laval
- Boissons SlowCow inc.
- Athos services commémoratifs inc.
- Carnaval de Québec

RÉALISATION DU PLAN
STRATÉGIQUE 2015-2018 DE
QUÉBEC DESTINATION AFFAIRES
(QDA), EN COLLABORATION AVEC
L'OFFICE DU TOURISME DE QUÉBEC.

PROLONGATION
DE L'ENTENTE DE
PARTENARIAT AVEC
EXPOCITÉ, POUR LA
PÉRIODE 2016-2018.



P.-Michel Bouchard

Société du Centre des congrès de Québec

MANDAT

5 février 2012 au 4 février 2017

SECTEUR

Administration

DOMAINE

Droit, administrateur
de sociétés certifié

EXPÉRIENCE

Gestion de société d'État

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION

- Office du tourisme de Québec
- SportAccord Québec 2012
- Jeux mondiaux des maîtres
- Carnaval de Québec



Annie April

Directrice des opérations, Hôtel Classique

MANDAT

30 juin 2015 au 29 juin 2019

SECTEUR

Activité économique

DOMAINE

Hébergement et tourisme d'affaires

EXPÉRIENCE

Gestion d'entreprises touristiques

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION

- Centrale de réservation de Québec (QRR)



Olga Farman

Associée, Norton Rose Fulbright

MANDAT

30 juin 2015 au 29 juin 2019

SECTEUR

Administration

DOMAINE

Droit

EXPÉRIENCE

Droit des affaires, santé, technologies,
divertissement et propriété intellectuelle

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION

- Fondation PSY
- Commission de la capitale nationale du Québec
- Carrefour international de théâtre de Québec



Manon Gauthier

Vice-présidente, Épargne et retraite individuelles, Industrielle Alliance

MANDAT

30 juin 2015 au 29 juin 2019

SECTEUR

Administration

DOMAINE

Comptabilité et fiscalité

EXPÉRIENCE

Gestion financière, gestion de ressources humaines



Sophie Gauthier

Avocate-associée, Verdon, Samson, Lemieux, Armanda, Avocats s.e.n.c.r.l.

MANDAT

30 septembre 2015
au 29 septembre 2019

SECTEUR

Administration

DOMAINE

Droit

EXPÉRIENCE

Droit de la famille, enseignement



Gilles Hamel

Vice-président exécutif et Chef des opérations financières,
Fonds de placement immobilier Cominar

MANDAT

30 juin 2015 au 29 juin 2019

SECTEUR

Finances

DOMAINE

Comptabilité et fiscalité

EXPÉRIENCE

Gestion financière, gestion de ressources humaines



Liliane Laverdière

Administratrice de sociétés

MANDAT

30 juin 2015 au 29 juin 2019

SECTEUR

Finances

DOMAINE

Administration, vente, fusions, ressources humaines, communications

EXPÉRIENCE

Management

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION

- Fondation du CHU de Québec
- Aéroport de Québec
- Institut national d'optique (INO)



Catherine Privé

Présidente et chef de la direction, Alia Conseil

MANDAT

30 juin 2015 au 29 juin 2019

SECTEUR

Administration

DOMAINE

Ressources humaines, développement organisationnel, management, stratégies de gestion

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION

- Club Saint-James



Claude Rousseau

Vice-président principal et chef de la commercialisation, Alithya

MANDAT

30 juin 2015 au 29 juin 2019

SECTEUR

Ventes, clientèle, marketing, administration

DOMAINE

Communications

EXPÉRIENCE

Gestion de ressources humaines, gestion financière

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION

- SportAccord Québec 2012
- Jeux mondiaux des maîtres
- Port de Québec
- Fondation Tanguay-Rousseau
- Norda Stelo
- Induspac



Louis St-Hilaire

Président-directeur général, Loran technologies inc.

MANDAT

30 septembre 2015 au 29 septembre 2019

SECTEUR

Technologies de l'information

DOMAINE

Gestion d'entreprise

EXPÉRIENCE

Ressources humaines, planification stratégique, vente

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION

- Loran technologies inc.
- Vortex Conseil
- Club de golf Royal Québec
- STHL Conseil stratégique inc.

À l'exception de M. P.-Michel Bouchard, président-directeur général de la Société, tous les administrateurs ont un statut de membre indépendant.

SUJETS TRAITÉS :

- Approbation, sur recommandation du comité de vérification, des états financiers annuels, du plan d'immobilisations, du budget et de la programmation annuelle sur les investissements en ressources informationnelles.
- Adoption du Plan de communication et de mise en marché 2015-2016 et du Rapport annuel 2014-2015.
- En collaboration avec la direction, établissement des orientations stratégiques et adoption du Plan stratégique 2015-2018.
- Suivi des actions de Québec Destination affaires (QDa), la force de vente régionale en tourisme d'affaires.
- Adoption de diverses résolutions d'ordre administratif, notamment en matière d'octroi de contrats.
- Suivi des activités et des résultats de vente.
- Familiarisation avec les opérations et le fonctionnement des divers secteurs de la Société et du Centre des congrès offerte aux nouveaux membres du conseil.

ASSIDUITÉ DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS

Le quorum a été constaté à toutes les séances du conseil d'administration. Les absences ont été justifiées à la satisfaction du conseil, certaines d'entre elles étant dues à des reports de réunion en raison d'imprévus.

Le tableau ci-dessous présente le taux d'assiduité des administrateurs aux séances du conseil et de ses comités. Le président du conseil peut participer à toute réunion d'un comité.

	Conseil d'administration (sur 6)	Comité de vérification (sur 4)	Comité de gouvernance et d'éthique (sur 1)	Comité de développement stratégique des affaires (sur 1)	Comité ressources humaines (sur 1)
Alain April	2/2	2/2	0	1	0
Annie April	4/4	na	na	na	na
P.-Michel Bouchard	6	4	1	1	1
Olga Farman	6	na	1	na	1
Serge Ferland	6	4	1	1	0
Annie Fernandez	1/3	na	na	1	0
Manon Gauthier	6	4	1	na	1
Sophie Gauthier	3/3	na	na	na	na
Gilles Hamel	4/4	2/2	na	na	na
Liliane Laverdière	6	na	1	na	1
Catherine Privé	4/4	na	na	na	na
Claude Rousseau	5	na	0	1	0
Louis St-Hilaire	3/3	na	na	na	na

COMITÉ DE VÉRIFICATION



Membres :

Manon Gauthier,
CPA, CA, présidente
Gilles Hamel, CPA, CA
(Début de mandat en juin 2015)
Serge Ferland
Alain April
(Fin de mandat en juin 2015)

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES



Membres :

Liliane Laverdière, présidente
Annie Fernandez
(Fin de mandat en septembre 2015)
Claude Rousseau
Catherine Privé
(Début de mandat en septembre 2015)
Serge Ferland

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE



Membres :

Olga Farman, présidente
Manon Gauthier
Sophie Gauthier
(Début de mandat en septembre 2015)
Claude Rousseau
(Ne siège plus au comité
depuis septembre 2015)
Serge Ferland

Mandat :

Le comité de vérification seconde le conseil d'administration en ce qui a trait à l'intégrité de l'information financière, aux états financiers annuels, à la vérification externe, aux contrôles internes et à la gestion des risques.

Sujets abordés :

- Examen des états financiers trimestriels et du suivi budgétaire.
- Révision des états financiers annuels et discussion avec l'équipe de vérification externe sur la présentation de certains postes budgétaires et recommandation de leur adoption au conseil d'administration.
- Examen de la déclaration de la direction à chaque réunion.
- Vérification des mesures de contrôle administratif.
- Discussion avec la direction sur le budget annuel et recommandation pour son adoption au conseil d'administration.

Mandat :

Le comité des ressources humaines s'assure de la mise en place de politiques et de programmes concernant les ressources humaines de la Société. Il voit à l'élaboration des critères d'évaluation du président-directeur général. Il contribue également à la sélection des dirigeants et à établir un programme de planification de la relève des dirigeants.

Sujets abordés :

- Mise à jour du mandat du comité.
- Réception du bilan des activités de ressources humaines à la Société.
- Participation à l'évaluation du président-directeur général et discussion sur les attentes pour la prochaine année.

Mandat :

Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de gouvernance ainsi qu'aux questions relatives à la déontologie et à l'éthique. Le comité a notamment la responsabilité de préparer le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général. Enfin, il effectue l'évaluation du fonctionnement du conseil et supervise l'exercice d'évaluation des administrateurs et des présidents de comités.

Sujets abordés :

- Révision des déclarations annuelles des administrateurs.
- Suivi de l'échéance des mandats des administrateurs ou des postes vacants à pourvoir.
- Validation du programme d'accueil.
- Suivi de l'exercice annuel d'évaluation des administrateurs et sondage auprès des administrateurs sur le fonctionnement du conseil.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DES AFFAIRES



Membres :

Claude Rousseau, président
Annie April
Catherine Privé
Louis St-Hilaire
Serge Ferland

Mandat :

Le comité de développement stratégique des affaires assure un suivi des résultats des ventes et soutient le conseil sur le choix des grandes orientations du plan stratégique triennal.

Sujets abordés :

- Participation, avec la direction, à l'élaboration du plan stratégique 2015-2018 et discussions sur les grandes orientations.
- Après étude, recommandation pour adoption du plan de communication et de mise en marché annuel.



/ P.-Michel Bouchard /
Président-directeur général

Gouvernance

COMITÉ DE GESTION



/ Sylvie Godbout /
Directrice, Administration
Secrétaire générale et responsable
des affaires juridiques



/ Ann Cantin /
Directrice, Communications
et mise en marché



/ Caroline Langelier /
Directrice, Ventes



/ Marc Poirier /

Directeur, Gestion immobilière
et soutien aux événements



/ Lynn Chiasson /

Directrice adjointe, Ventes



/ Josette Alain /

Directrice, Coordination des événements



/ Catherine Forgues /

Coordonnatrice en chef

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES SIX DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

	Rémunération versée	Autres avantages ¹
P.-Michel Bouchard Président-directeur général	180 296 \$	3 961 \$
Sylvie Godbout Directrice, Administration Secrétaire générale et responsable des affaires juridiques	126 470 \$	6 993 \$
Ann Cantin Directrice, Communications et mise en marché	110 005 \$	4 583 \$
Gilles Méthé * Directeur, Recherche et développement	110 005 \$	2 555 \$
Caroline Langelier Directrice, Ventes	110 005 \$	4 619 \$
Marc Poirier Directeur, Gestion immobilière et soutien aux événements	110 005 \$	2 938 \$

*A quitté en cours d'année

Autres EXIGENCES LÉGISLATIVES

¹ Ces avantages sont en partie imposables. Aucun boni n'a été versé au cours de l'exercice 2015-2016. M. Bouchard participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Tous les autres cadres participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE). Il faut noter qu'aucune rémunération n'est versée aux administrateurs de la Société.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Conformément à la Charte de la langue française et à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le comité permanent de la politique linguistique a veillé à l'application de sa politique linguistique et à son respect dans toutes les sphères d'activité de l'organisation.

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Société diffuse sur son site Internet plusieurs renseignements et documents, comme la Loi sur l'accès à l'information le prescrit. Au cours de la période 2015-2016, aucune demande d'accès à l'information n'a été traitée.

ÉTHIQUE

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs est joint en annexe. Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue au cours de l'année. Le Code d'éthique du personnel de la Société est également présenté en annexe. Ces documents peuvent être consultés en ligne à www.convention.qc.ca.

GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La Société présente ci-dessous un tableau indiquant l'état des débours planifiés et réels en matière de ressources informationnelles. En 2015-2016, aucun projet de développement n'a été mis de l'avant et les dépenses effectuées par la Société ont plutôt permis d'assurer le maintien de ses actifs en ressources informationnelles.

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles au 31 mars 2016

	Débours planifiés en RI	Débours réels en RI pour l'exercice	Écart
Projets de développement	–	–	–
Activités (continuité et encadrement)	641 339 \$	499 530 \$	141 809 \$
Total	641 339 \$	499 530 \$	141 809 \$

L'écart s'explique par le report d'achats d'équipements de télécommunication et le coût d'acquisition moindre d'équipement informatique.

TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES

Les services tarifés sont la location d'espace, les redevances et les services auxiliaires. La tarification est fixée en fonction de la concurrence qui s'exerce sur le marché des congrès. La dernière révision tarifaire est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016 et a été établie en fonction du marché. Il est difficile pour un centre de congrès de parler d'autofinancement sans tenir compte des retombées économiques qu'il génère pour la région ou la province, et qui sont sa raison d'être à l'origine.

CONTRATS DE SERVICES

Contrats de services dont le montant est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016

	Nombre	Valeur
Contrats de services avec une personne physique	0	
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique	7	2 824 218 \$
Total des contrats de services		2 824 218 \$

*Certains contrats couvrent une période entre 2 et 5 ans.

PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018

VISION

Être le leader des tendances dans l'industrie et dans le développement du tourisme d'affaires pour la région de Québec.

MISSION

Solliciter la venue de congrès et d'événements d'envergure et offrir un centre de congrès de calibre international et une expérience de service exceptionnelle, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

ENJEU ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La Direction a élaboré un tout nouveau plan stratégique. Celui-ci couvre la période 2015-2018 et présente un enjeu majeur : **la performance commerciale**. Cet enjeu se décline en deux grandes orientations qui rappellent les défis auxquels s'attaque le plan stratégique. Par la suite, elles ont été subdivisées en axes d'intervention qui guideront les actions de la Société pour les trois prochaines années.

ENJEU Performance commerciale

ORIENTATIONS

Accroître les retombées économiques en misant sur une augmentation du nombre de congrès hors Québec

Effectuer une gestion efficace et efficiente des ressources

AXES

Leadership en tourisme d'affaires

Diversification de l'offre

Technologies

Processus opérationnels et ressources humaines

Axe 1 - Leadership en tourisme d'affaires

/ Réf. /	/ Objectifs /	/ Indicateurs /	/ Cibles /	/ Résultats /
A1-1	Harmoniser notre offre à celle de Québec Destination affaires (QDa) afin d'augmenter les retombées économiques générées par les marchés hors Québec	Retombées économiques	Élaborer une méthode régionale de calcul des retombées économiques	Travaux en cours
			Atteindre 264 000 nuitées générées pour la région en 2018	250 428 nuitées affaires ont été générées dans la région du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015
A1-2	Accroître le nombre de congrès internationaux	Nombre d'événements internationaux confirmés au 31 mars 2018	45 ententes conclues	2015 - 2016 : 17
			Développer des partenariats d'affaires visant à augmenter le nombre d'événements	3 nouveaux partenariats

Axe 2 - Diversification de l'offre

/ Réf. /	/ Objectifs /	/ Indicateurs /	/ Cibles /	/ Résultats /
A2-1	Développer de nouveaux marchés	Augmentation des revenus issus de nouveaux marchés	10 %	Résultats à venir en 2018
A2-2	Développer de nouvelles offres	Mise en marché de nouvelles offres	4 nouvelles offres	2015 - 2016 : 2
A2-3	Maintenir le taux de satisfaction de la clientèle	Taux moyen de satisfaction globale	90 %	2015 - 2016 : 92 %

ORIENTATION

EFFECTUER UNE GESTION EFFICACE ET EFFICIENTE DES RESSOURCES

Axe 3 - Technologies

/ Réf. /	/ Objectifs /	/ Indicateurs /	/ Cibles /	/ Résultats /
A3-1	Moderniser les infrastructures technologiques pour répondre aux nouveaux besoins de la clientèle	Taux de satisfaction de la clientèle	85 %	Tenue de groupes de discussion pour déterminer les besoins de la clientèle

Axe 4 - Processus opérationnels et ressources humaines

/ Réf. /	/ Objectifs /	/ Indicateurs /	/ Cibles /	/ Résultats /
A4-1	Améliorer l'efficacité et l'efficacité des processus	Coûts d'opération au pied carré	Se maintenir dans la moyenne canadienne, selon le rapport annuel d'étalonnage des centres de congrès canadiens (2013 : 53,28 \$/pi ²)	Résultats à venir en 2018
		Revenus au pied carré	Se maintenir dans la moyenne canadienne, selon le rapport annuel d'étalonnage des centres de congrès canadiens (2013 : 86,75 \$/pi ²)	Résultats à venir en 2018

Au 31 mars 2016, la Société comptait 70 employés incluant 12 employés occasionnels dont 4 sont tributaires de l'entente entre la Ville de Québec, l'Office du tourisme de Québec et la Société, pour le développement du tourisme d'affaires (Québec Destination affaires).

Une seule personne a pris sa retraite au cours de l'année financière.

RESSOURCES *humaines*

BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La Société reconnaît l'apport du personnel administratif et des sous-traitants par l'organisation d'activités de motivation favorisant l'échange avec les collègues des autres secteurs d'activité et la reconnaissance de leur contribution au succès du Centre.

RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE

Fidèle à ses valeurs, la Société souligne la contribution des membres de son personnel ayant cumulé 5, 10, 15 et 20 années de service. Plus de la moitié de l'effectif compte plus de 10 ans d'ancienneté. En février 2016, la Société a organisé une activité pour manifester sa reconnaissance envers 9 membres de son personnel :

5 années de service :	2 employés
10 années de service :	4 employés
15 années de service :	2 employés
20 années de service :	1 employé

FORMATION DU PERSONNEL

En 2015, la Société a autorisé 28 sessions de formation admissibles à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Sommaire de la formation du personnel

	2015	2014
Dépense admissible au FDRCMO ¹ :	26 441 \$	19 859 \$
Pourcentage de la masse salariale dépensé pour frais de formation :	0,63 %²	0,47 %
Nombre de formations autorisées :	28	22
Nombre de stagiaires :	1	-

¹ Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Loi du 1 %).

² Pour l'année 2015, la Société a utilisé une partie du solde reportable des années antérieures dans le but de se conformer à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et ainsi atteindre 1 % de la masse salariale.

CAMPAGNE ENTRAIDE

La Société participe chaque année à la campagne Entraide du gouvernement du Québec.

Cette année encore, le personnel a fait preuve d'une grande générosité. La somme de 5 017 \$ a été récoltée en dons lors de la campagne 2015, soit 179,17 \$ par donneur.

MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Conformément à la Loi sur l'équité salariale, la Société a procédé à l'évaluation du maintien de l'équité dans l'organisation au 31 décembre 2015. Le résultat de l'exercice de maintien n'a eu aucun impact sur la masse salariale, car aucune modification n'a été apportée.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Au 31 mars 2016, le total des heures rémunérées a respecté la cible fixée par le gouvernement du Québec.

Avril 2015 à mars 2016

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total heure rémunérées	Nombre d'employés
Personnel d'encadrement	14 672	0	14 672	8
Personnel professionnel	36 918	171	37 089	21
Personnel de bureau, technicien et assimilé	66 687	750	67 437	41
Total	118 277	921	119 198	70

PERFORMANCE *globale*

L'année 2015-2016 n'a pas été à la hauteur des prévisions.

Globalement, le Centre des congrès de Québec a accueilli 153 événements, dont 10 congrès internationaux et 40 congrès nationaux, qui ont attiré 180 000 visiteurs, pour des retombées économiques totales de 77,1 M\$ générées dans la capitale.

De leurs côtés, les revenus autonomes ont été affectés par un taux de participation à la baisse, un contexte économique difficile, une augmentation de la concurrence locale, la non-réalisation d'événements budgétés et l'imposition de restrictions budgétaires aux différentes catégories de clientèles.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Résultats en nombre d'événements et revenus par marché en 2015-2016

	Nombre				Revenus (M\$)			
	Résultats	Objectifs	Écart	% réalisé	Résultats	Objectifs	Écart	% réalisé
Congrès								
International	10	9	1	111	516 047	577 646	(61 599)	89
National	40	46	(6)	87	2 912 086	3 602 579	(690 493)	81
	50	55	(5)	91	3 428 133	4 180 225	(752 092)	82
Salons	23	20	3	115	1 491 177	1 265 428	225 749	118
Réunions	58	55	3	105	817 221	1 131 309	(314 088)	72
Spectacles/banquets	22	30	(8)	73	478 469	823 038	(344 569)	58
Autres	-	-	-	-	178 528	-	178 528	-
	153	160	(7)	96	6 393 528	7 400 000	(1 006 472)	86

Sommaire comparatif par type de revenus comparé au budget 2015-2016

	Réel		Budget		Écart	
	\$	%	\$	%	\$	%
Location de salles	2 314 947	36	2 510 529	34	(195 582)	-8
Redevances alimentaires	1 643 676	26	2 082 268	28	(438 592)	-21
Redevances audiovisuelles	423 681	7	472 572	6	(48 891)	-10
Redevances autres	140 072	2	-	0	140 072	-
Services auxiliaires	1 871 152	29	2 334 631	32	(463 479)	-20
	6 393 528	100	7 400 000	100	(1 006 472)	-14

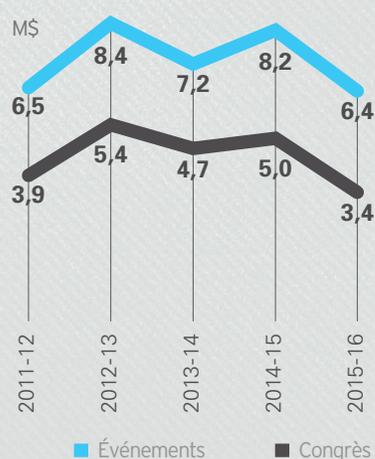
Évolution du nombre d'événements et de congrès depuis 2011-2012



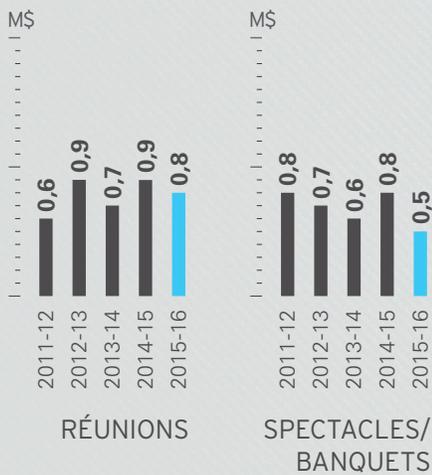
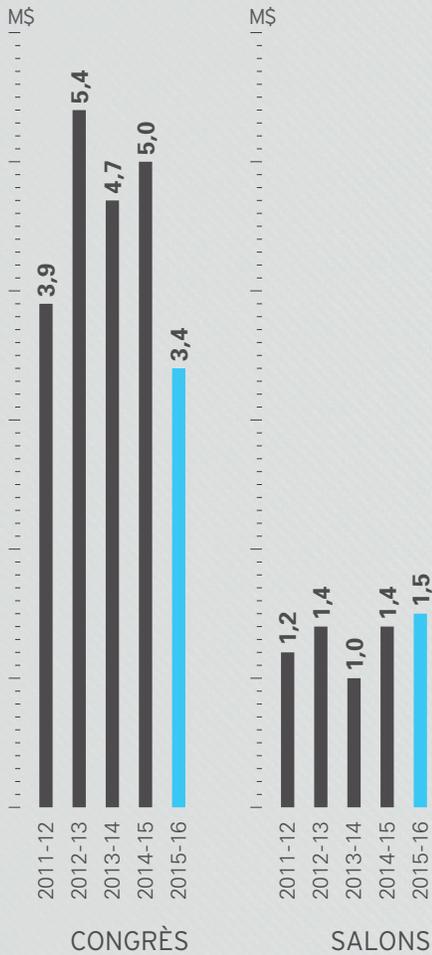
Évolution du nombre de congrès internationaux* depuis 2011-2012



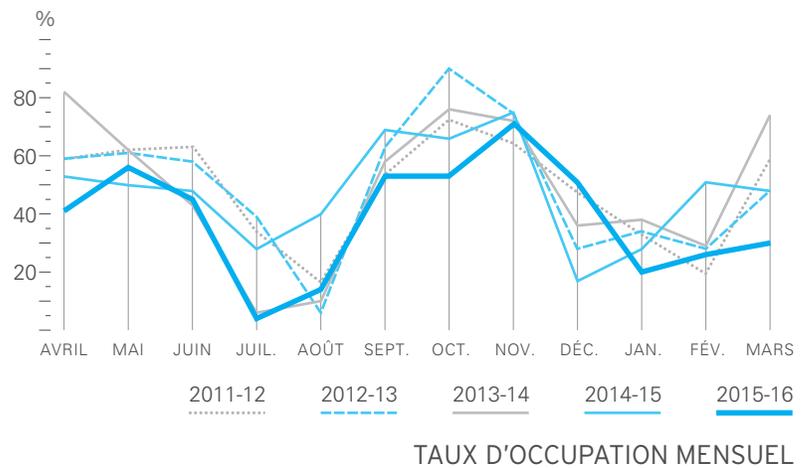
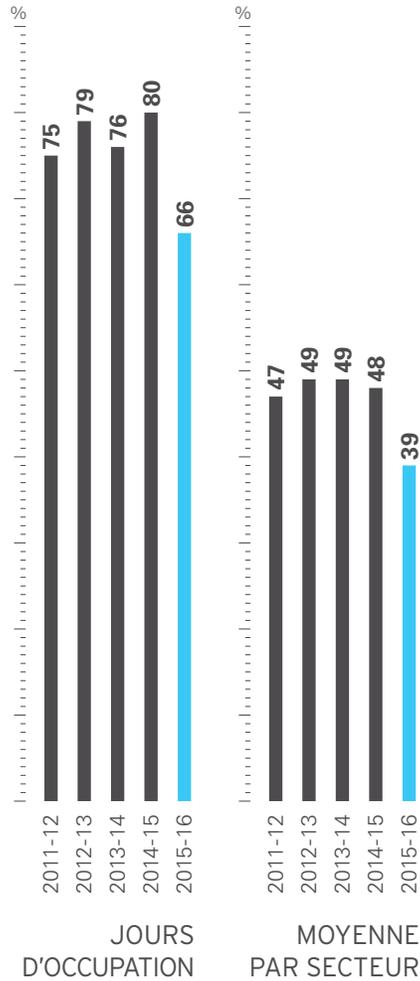
Évolution des revenus d'événements et de congrès depuis 2011-2012



Évolution des revenus d'événements par catégorie depuis 2011-2012



Taux d'occupation de l'année



Retombées ÉCONOMIQUES

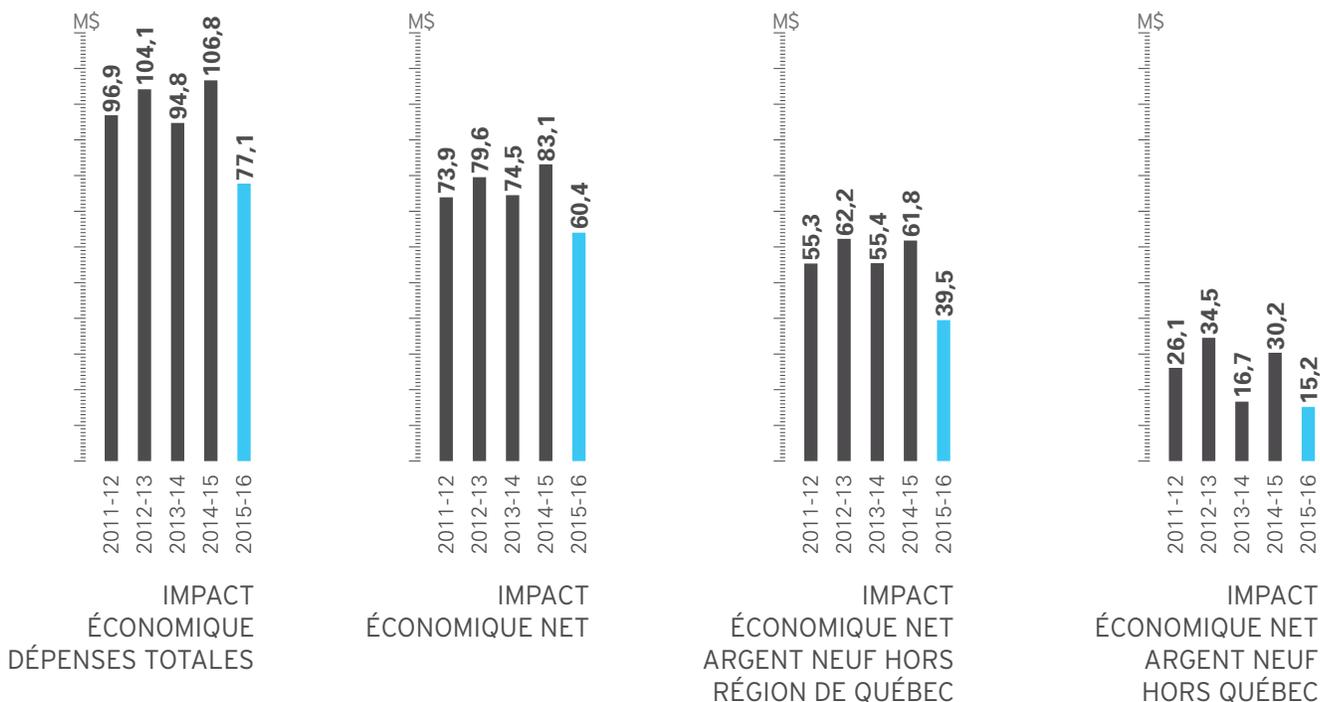
Impact économique des événements d'envergure

	M\$
Congrès 2015 de la Fédération québécoise des municipalités	2,7
Québec Mines 2015	2,1
The 14 th Conference of the International Society of Travel Medicine (CISTM14)	3,2
LIFE Leadership - 2016 Winter Leadership Convention - EAST	2,9
Salon d'achat 2015 de BMR inc.	2,2
Symposium international de l'érable	2,1

Tableau récapitulatif

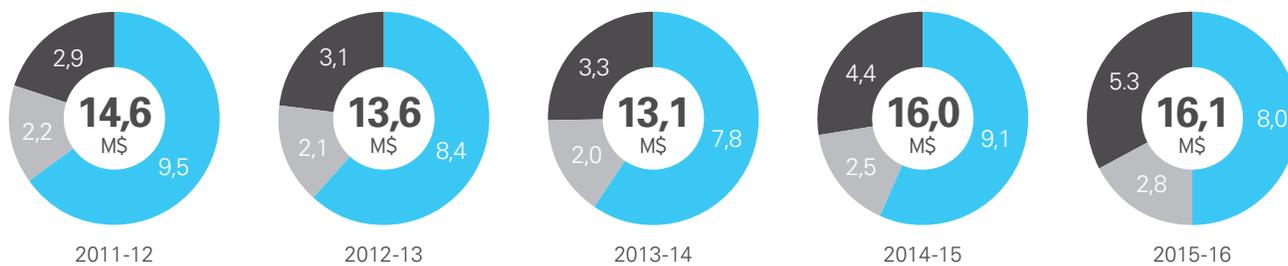
	2015-2016	1^{er} avril 1997 au 31 mars 2016
Impact économique total	77,1 M\$	1 747,9 M\$
Impact économique net	60,4 M\$	1 373,1 M\$
Argent neuf - hors Québec	15,2 M\$	460,7 M\$
Argent neuf - hors Québec et hors région de Québec	39,5 M\$	1 019,3 M\$
Revenus fiscaux et parafiscaux	17,7 M\$	389,2 M\$
Québec	12,8 M\$	258,8 M\$
Canada	4,9 M\$	126,8 M\$
Hébergement et restauration	17,4 M\$	436,3 M\$
Nuitées	117 673	3 262 714
Emplois créés et maintenus	936	

L'impact économique relié aux événements tenus au Centre des congrès de Québec a été évalué à l'aide du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Cette méthodologie de calcul des dépenses générées est reconnue par l'Association internationale des palais des congrès (AIPC).

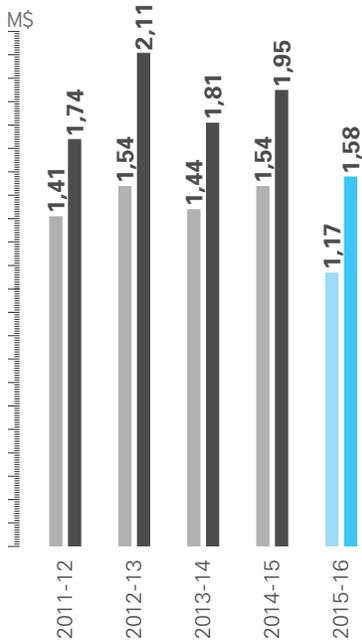


Les résultats de l'année 2015-2016 permettent encore une fois de conclure que le Centre des congrès de Québec a atteint un rendement qui excède le seuil d'autofinancement implicite, ce qui signifie que le Centre génère davantage de ressources financières pour les gouvernements (taxes et impôts divers) qu'il n'en consomme (subventions).

En 2015-2016, la subvention reçue du gouvernement du Québec pour le fonctionnement et les intérêts sur la dette à long terme (excluant le remboursement sur capital) se chiffre à 10,8 M\$. Pour leur part, les revenus fiscaux et parafiscaux des gouvernements atteignent 17,7 M\$, soit 12,8 M\$ pour le gouvernement du Québec et 4,9 M\$ pour le gouvernement fédéral.

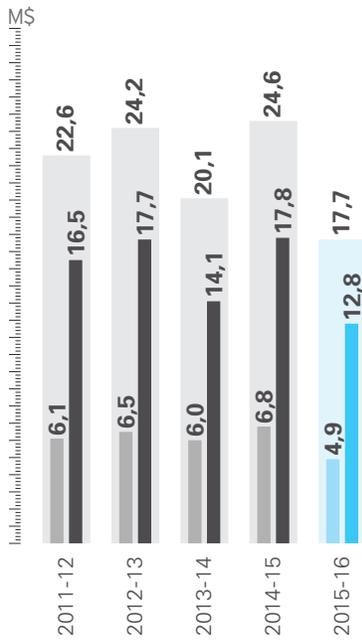


Fonctionnement ■ Dette-intérêts ■ Dette-capital ■
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



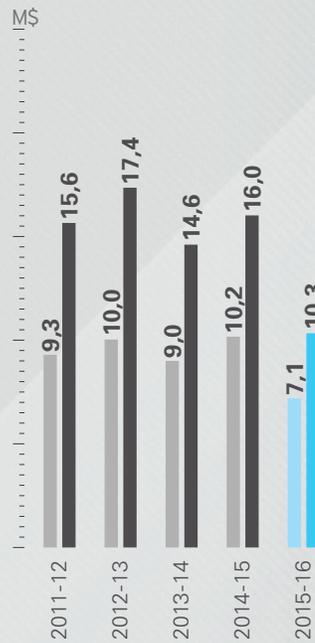
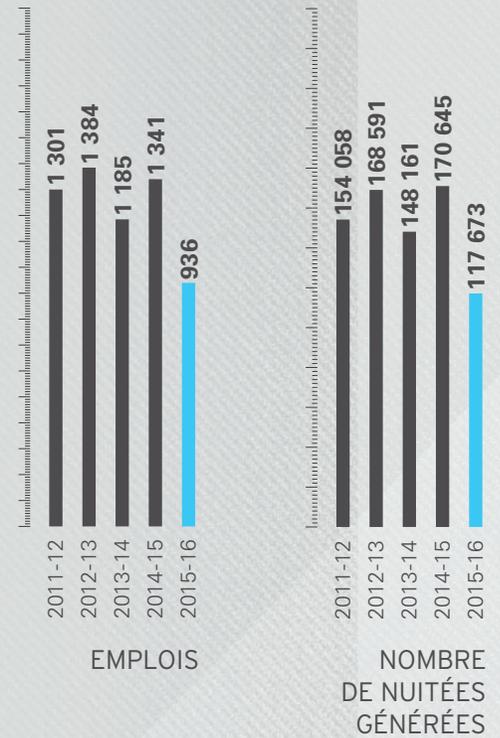
■ Fonctionnement et intérêts ■ Fonctionnement

RENDEMENT ÉCONOMIQUE RETOUR POUR CHAQUE DOLLAR DE SUBVENTION REÇU



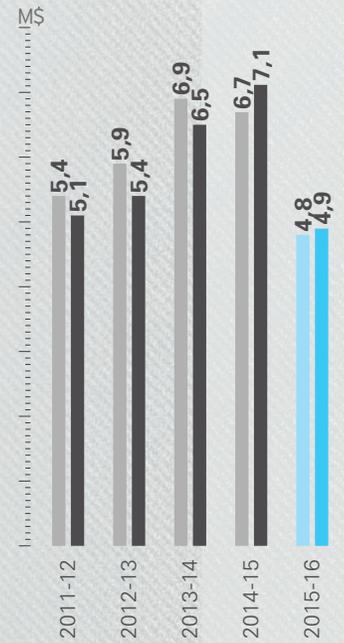
■ Canada ■ Québec ■ Total

REVENUS FISCAUX ET PARAFISCAUX



■ Restauration ■ Hébergement

IMPACT SUR LES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



■ Service de soutien technique ■ Commerce de gros et détail

IMPACT ÉCONOMIQUE TOTAL, AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Il faut préciser que l'impact de la présence du Centre des congrès de Québec ne se limite pas aux secteurs d'activité traités dans la présente analyse mais se reflète également dans presque tous les secteurs de l'activité économique québécoise.

COMMUNICATION ET MISE EN MARCHÉ

La Société élabore des stratégies et actions de communication, de relations publiques et de mise en marché pour attirer de nouveaux congrès et réunions d'affaires générateurs d'activité économique à Québec, favoriser la récurrence des événements et développer des relations d'affaires durables. À cette fin, elle s'assure que l'équipe reçoive le soutien et les outils essentiels à l'atteinte des objectifs de vente sur les marchés cibles. Privilégiant le marketing relationnel et des approches tout sauf conventionnelles, la Société cherche à se démarquer de la concurrence et à augmenter la notoriété du Centre auprès de ses clientèles.

VENTES ET *relations avec la clientèle*

En 2015-2016, les délégués commerciaux et représentants du Centre des congrès ont participé à 110 activités de vente et de promotion prévues au plan d'action annuel. Le marché canadien étant considéré comme prioritaire, le nombre d'initiatives sur ce territoire a été augmenté au cours de l'année.

Les efforts de vente fournis au cours de l'année 2015-2016 ont permis de conclure 162 ententes s'échelonnant au-delà de 2021.

GROUPES DE DISCUSSION

Consciente de la concurrence accrue sur le marché québécois et des résultats à la baisse, la Société a réagi en sondant directement la clientèle pour connaître ses attentes et revoir en conséquence ses stratégies de mise en marché.

En mars 2016, deux groupes de discussion ont été menés auprès de la clientèle actuelle et passée du Centre des congrès, à Québec et à Montréal, pour le marché québécois. L'exercice, qui a été réalisé sous la supervision de Léger Marketing, sera réitéré en 2016-2017 auprès de la clientèle du marché canadien.

L'étude confirme que les clients du Centre sont généralement très satisfaits du service qu'ils reçoivent à toutes les étapes de l'organisation et de la tenue de leur événement. L'une des forces du Centre réside dans la qualité de la relation établie avec les coordonnateurs d'événements et la qualité hors pair de l'accompagnement. La clientèle a aussi clairement identifié les volets événement écoresponsable et nouvelles technologies comme des éléments distinctifs du Centre.

RELATIONS MÉDIAS

La salle de nouvelles du site Web a été bien alimentée en 2015-2016. En effet, 56 nouvelles y ont été diffusées touchant les activités du Centre, sa performance, ses promotions, etc. La diffusion des infolettres *What's New* et *Centre en bref* ont suscité la parution d'une dizaine d'articles dans la presse spécialisée congrès et d'une quarantaine dans la presse généraliste.

Parmi les sujets ayant retenu l'attention, on relève principalement la performance du Centre des congrès, l'obtention de la certification LEED-Ci Or et la venue à Québec du chef cuisinier de Sa Majesté la reine Elizabeth II, Mark Flanagan. L'implication du président-directeur général de la Société dans les dossiers d'ExpoCité et du Carnaval de même que dans la venue de grands congrès comme celui de la Jeune Chambre internationale (JCI) ont aussi fait la manchette.

PLACEMENTS MÉDIAS

En lien avec les stratégies de mise en marché de la Société, une dizaine de placements médias ont été effectués dans des répertoires et magazines de la presse spécialisée congrès tels que *Ignite*, *Meet and Travel*, *Smart Meetings* et *Association CSAE*. La Société participe également à la campagne publicitaire en coop avec Québec Destination affaires.

MÉDIAS SOCIAUX ET SITE INTERNET

Encadrée par une stratégie de contenu, la présence active du Centre des congrès sur les réseaux sociaux, principalement Twitter, LinkedIn et Facebook, continue de susciter l'engagement de la communauté. Le compte Pinterest a été alimenté par les nouveautés de la conciergerie du Centre des congrès et des attraits de la destination.

Au cours de l'année 2015-2016, une réflexion et analyse approfondie du site Web ont été amorcées en vue de sa refonte complète. À cette fin, une firme stratégique a été embauchée afin d'assister l'équipe dans ses choix et la rédaction de l'appel d'offres.



QUÉBEC DESTINATION AFFAIRES

La Société, leader des tendances dans l'industrie et le développement du tourisme d'affaires, joue pleinement son rôle dans Québec Destination affaires (QDa), la force de vente en tourisme d'affaires hors Québec. Elle s'assure notamment de mettre en œuvre le Plan stratégique 2015-2018 ainsi que le plan de commercialisation et de mise en marché.

Points marquants de l'année :

- Mise en application de la première année du Plan stratégique 2015-2018.
- Élaboration et réalisation du Plan de commercialisation et de mise en marché.
- Mise en place d'un extranet pour les partenaires membres de QDa. Cet extranet permet de recenser

les demandes de proposition et de les partager aux hôteliers pour qu'ils en assurent le suivi, de connaître les résultats d'une demande de proposition et d'analyser les motifs d'abandon. Au 31 décembre 2015, on dénombre 93 occasions d'affaires transmises aux hôteliers membres de QDa, par cet extranet.

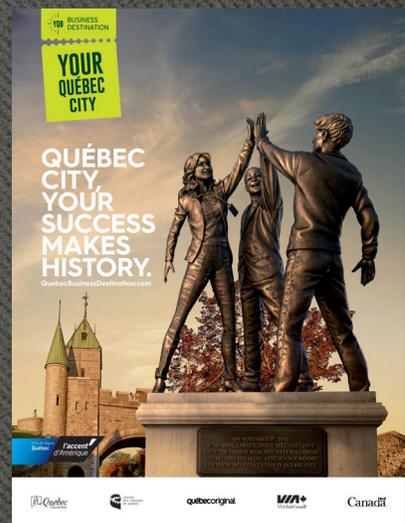
- Un total de 250 428 nuitées affaires ont été générées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 22 428 nuitées comparativement à 2014, ce qui représente un taux d'augmentation de 9,8 %.



Mise en œuvre de la campagne publicitaire de Québec Destination affaires, sous le thème « À Québec, votre succès passe à l'histoire ».



Présentation du Plan de commercialisation et de mise en marché 2015-2018 de Québec Destination affaires.



➤ Lancement de l'offensive personne d'influence à l'intention des gens d'affaires et entrepreneurs de la capitale, en vue d'accroître le nombre d'événements d'affaires à Québec, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Québec (CCIQ) et les 17 hôtels membres de QDa.



◀ Présentation du Plan d'action marketing 2016 de Québec Destination affaires, proposant une série de moyens et de stratégies pour atteindre les objectifs.



EXPOCITÉ



L'entente de partenariat a été reconduite avec ExpoCité, couvrant la période 2016-2018, en vue de réaliser, pour le Centre de foires, des activités de sollicitation hors Québec auprès de promoteurs d'expositions ou d'événements d'envergure internationale ou en offrant le potentiel combiné des espaces et installations du Centre de foires et du Centre des congrès.

CERCLE DES AMBASSADEURS DE QUÉBEC

Sous la responsabilité de Québec Destination affaires, le Cercle des ambassadeurs continue son élan de prospérité en accompagnant les leaders de la région dans leurs démarches pour amener leur association ou organisation nord-américaine ou internationale à tenir son congrès à Québec.

Les ambassadeurs contribuent à la venue de congrès tant au Centre des congrès que dans d'autres établissements, tels que les hôtels et l'Université Laval. En 2015-2016, sur les 10 congrès internationaux réalisés au Centre des congrès, 5 ont été confirmés et réalisés grâce à ces personnes d'influence.

En 2015-2016, le Cercle des ambassadeurs a rendu hommage à 17 ambassadeurs pour leur contribution au rayonnement international de la région de Québec et au succès du Centre.

Prix Événement de l'année

M. André Morin, président d'Optelis, a reçu le prix Événement de l'année 2015 pour la tenue à Québec du IEEE International Conference on Image Processing. Cet événement a attiré 1 371 participants au Centre des congrès de Québec en septembre 2015 et a généré des dépenses touristiques de l'ordre de 1,7 M\$ dans la région.



Prix Ambassadeur de l'année

Le Dr Simon Duchesne a reçu le titre d'ambassadeur de l'année 2015 pour l'obtention de la 20^e Conférence of MICCAI Society qui attirera 1 000 participants en septembre 2017. Le Dr Duchesne est chercheur au Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec (IUSMQ), professeur associé et codirecteur de la recherche au département de radiologie de la Faculté de médecine de l'Université Laval et directeur du Consortium canadien en neurodégénérescence associée au vieillissement (CCNV).

ENTENTE AVEC L'UNIVERSITÉ LAVAL



UNIVERSITÉ
LAVAL

En favorisant la venue d'événements internationaux, l'entente qui unit le Centre des congrès et l'Université Laval continue de porter ses fruits. Sur les dix congrès internationaux accueillis, un organisateur a profité de l'entente de l'Université Laval, pour un montant de 4 331,50 \$.

REPRÉSENTATION À L'INTERNATIONAL

Certaines représentations à l'international sont indispensables pour présenter la destination dans le but de développer le tourisme d'affaires dans la région, maintenir un réseau de contacts et assurer une veille quant à l'évolution du marché des congrès et événements d'affaires. Au cours de 2015-2016, des membres de l'équipe de la Société se sont déplacés à l'extérieur du Canada, notamment aux occasions suivantes :

- **Congrès annuel de l'Association internationale des palais de congrès (AIPC), États-Unis**

Occasion d'échange sur les meilleures pratiques de l'industrie avec les centres de congrès internationaux.

- **Congrès mondial de la Jeune Chambre internationale (JCI) 2015, Japon**

Deux dirigeants de la Société ont accompagné la délégation canadienne composée de 50 personnes représentant JCI Canada et la Jeune Chambre de commerce de Québec. Ceux-ci avaient le mandat de promouvoir l'événement de novembre 2016 à Québec et saisir les différents détails d'organisation de ce congrès

qui deviendra un des plus gros événements des dernières années à se tenir à Québec.

- **Congrès UFI 2015, Italie**

Participation à l'Union des foires internationales qui regroupe les plus grands organisateurs de foires et de salons, surtout européens et asiatiques, ainsi que les principales associations d'expositions nationales et internationales.

- **World Entrepreneurship Forum (WEnF), Chine**

Participation d'une délégation de Québec, composée de représentants de Québec International, de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec et de la Société. À la suite de rencontres

avec la haute direction, qui a offert son expertise et son réseau de contacts, un nouvel événement réservé aux entreprises en croissance a été développé, soit le Forum international de Québec sur la croissance des entreprises, prévu en juillet 2016.

- **Dépôts de candidature**

Déplacement à l'étranger à trois reprises de délégués sur le marché international pour des dépôts de candidature, accompagnés de quatre ambassadeurs de congrès.

ÉVÉNEMENTS PORTEURS POUR LA RÉGION

La Société travaille en étroite collaboration avec la communauté de Québec et analyse les opportunités événementielles porteuses pour la région. Elle dispose d'un fonds de développement des marchés qui lui permet de venir en aide à des promoteurs ou à des organisations, par des services conseils, de la planification stratégique, du soutien logistique, de l'analyse de budgets ou de l'aide financière. Le fonds peut également être utilisé afin de bonifier les efforts de vente de la Société ou pour percer de nouveaux créneaux.

SERVICES À LA CLIENTÈLE

La Société s'assure de recueillir des données pour évaluer le taux de satisfaction de la clientèle dans une optique d'amélioration continue des services délivrés tant par son personnel que celui de ses partenaires sous-traitants. Différents moyens d'évaluation sont déployés à cette fin, dont le sondage de satisfaction en ligne.

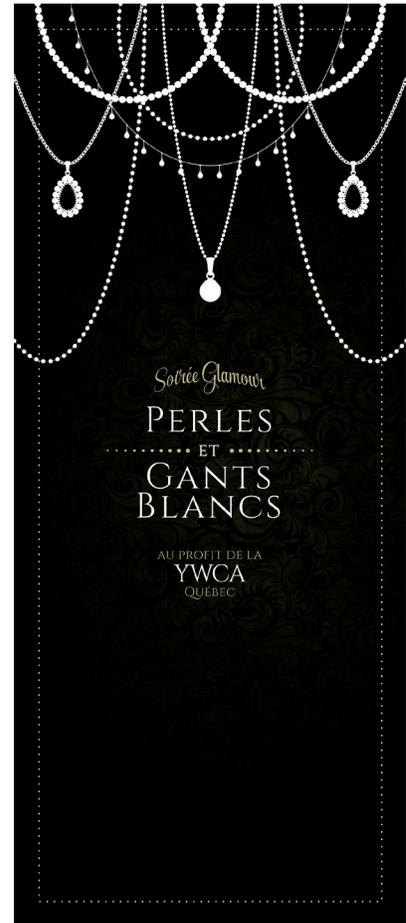
En 2015-2016, les équipes opérationnelles ont assuré la réussite de 153 événements, dont 50 congrès, 23 salons, 22 spectacles/banquets et 58 réunions.

La grande table du Centre

Le chef Gérard Michel et sa brigade culinaire contribuent à l'excellente réputation des services alimentaires du Centre des congrès de Québec et, par le fait même, au rayonnement de la destination, capitale de la gastronomie.

En 2015-2016, ils ont montré leur savoir-faire de façon remarquable à de nombreuses reprises. La création et la préparation d'un dîner-bénéfice quatre services avec le chef cuisinier de Sa Majesté la reine Elizabeth II, Mark Flanagan, à l'occasion de la Soirée Perles et Gants blancs au profit de l'organisme YWCA de Québec fut un moment marquant. Le défi consistait à unir les mets apprêtés pour la famille royale aux produits canadiens, tout en représentant bien les deux pays.

Le chef des cuisines royales a profité de son séjour à Québec pour partir à la découverte des attraits de la capitale, de sa gastronomie et ses spécialités culinaires.



Services d'accueil

L'accueil joue un rôle de premier plan dans le succès d'un événement. En 2015-2016, un nouveau contrat pour les services d'accueil, vestiaire, billetterie, inscription et hôtes/hôtesse a été conclu avec le Collège Mérici, un partenariat qu'elle poursuit depuis plus de 13 ans. Avec 16 000 heures d'accueil déployées, les congressistes et visiteurs ont reçu un service de premier plan.

Services de sécurité

Le service de sécurité est particulièrement sollicité par la tenue de certains événements comportant une complexité ou un degré de sécurité plus élevé. Pour répondre à ces exigences, la Société s'assure que ses équipements demeurent performants, poursuit l'optimisation de ses procédures et maintient un système de formation continue de ses agents.

Service de production technique

Pour faire suite à l'analyse des opérations de montage et de démontage visant le service de production technique, la Société a acquis, en 2015-2016, de nouveaux moteurs et ponts dans la salle d'exposition. Installés en pourtour de la salle, ces équipements permettront d'en modifier rapidement l'aménagement, notamment par l'ajout de rideaux de scènes. Cette installation permanente permettra également d'augmenter la sécurité et la rapidité des opérations d'accrochage de rideaux, entraînant par le fait même une réduction des coûts d'entretien des équipements de manutention. La clientèle profitera d'un plus grand inventaire d'équipements d'accrochage.



Gestion IMMOBILIÈRE

Performances environnementales élevées

Reconnu pour son leadership en développement durable, le Centre des congrès de Québec a obtenu, en 2015-2016, la certification environnementale LEED® Canada-CI (aménagement intérieur des espaces commerciaux), niveau or.

Par cette certification, le Conseil du bâtiment durable du Canada confirme que le Centre a satisfait les normes de performance environnementales les plus élevées pour la construction et l'aménagement de son nouveau secteur de 73 000 pi². L'espace datant des années 1970 a demandé une grande expertise des professionnels pour réaliser la nouvelle conception.

L'évaluation touchait six catégories environnementales définies par LEED : Aménagement écologique des sites, Gestion efficace de l'eau, Énergie et atmosphère, Matériaux et ressources, Qualité des environnements intérieurs, puis Innovation et processus design.

Le projet a été reconnu pour sa performance exemplaire pour les points suivants :

- La performance énergétique : 21,31 % inférieure aux bâtiments de référence.
- La consommation d'eau : 40,72 % inférieure aux standards.
- La gestion des déchets de construction : 83,15 % détournés des sites d'enfouissement.



Gestion de l'énergie et de l'eau

La Société applique au quotidien un programme et des méthodes de gestion efficaces de l'eau et de l'énergie qui donnent des résultats.

Projet pilote de délestage de Hydro-Québec

La Société a participé avec Hydro-Québec à un projet pilote de délestage de l'appel de puissance électrique dans le Centre. Lors de périodes de grands froids, à la demande d'Hydro-Québec, la production de vapeur de la bouilloire électrique est transférée vers le gaz naturel. Le montant des redevances est très intéressant pour la Société. L'appui financier pour cinq périodes de délestage (trois heures chacune) a été de 48 020 \$.

Faits saillants :

- 9 % d'économie a été réalisé sur le budget total d'énergie qui combine le gaz naturel et l'électricité, résultat d'un suivi serré des opérations et de la demande en énergie.
- 686 tonnes de gaz à effet de serre ont été évitées grâce à la production d'électricité hors pointe par la bouilloire électrique, au lieu d'une consommation de gaz naturel.
- 18 046 litres d'eau ont été consommés en 2015, comparativement à 22 298 litres l'année précédente, qui couvrait la mise en service du nouveau secteur 300.

Sous-traitance

À la suite d'un appel d'offres public, la Société a octroyé le contrat d'opération, d'entretien et de réparation des équipements mécaniques, électriques et architecturaux à Opsis, gestion d'infrastructures inc.

Entretien général du bâtiment

En 2015-2016, la Société a procédé à la phase 1 de la réparation des joints de dilatation du débarcadère Jean-Jacques-Bertrand, situé sous le boulevard René-Lévesque, afin de pallier les infiltrations d'eau. Les îlots multimatières utilisés depuis plusieurs années dans le Centre ont aussi été complètement restaurés.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Poursuivant l'optimisation de son système de gestion des matières résiduelles (GMR), la Société constate le résultat de ses démarches et de ses efforts en 2015-2016.

Des démarches porteuses de durabilité et d'économie

En collaboration avec les équipes opérationnelles, l'ensemble des procédures entourant la GMR a été révisé, les équipements ont été adaptés, sans compter une formation et une sensibilisation accrues afin de réduire au minimum les déchets ultimes. Un comité assurait le suivi des mesures mises en place et solutionnait les problématiques observées.

En moins d'un an, l'impact de ces changements a donné des résultats. Le taux de déchets ultimes a connu une baisse radicale de 58 %, alors que le poids total des matières résiduelles générées était en hausse de 8 % par rapport à l'année précédente. Cette bonne nouvelle ne vient pas seule : les taux de compostage et de recyclage ont augmenté de 45 % et 30 % respectivement.

Ces démarches se sont traduites par un apport environnemental considérable, d'autant plus porteuses de durabilité par l'impact financier qu'elles représentent. Par rapport à l'année précédente, les efforts déployés en 2015-2016 ont engendré une baisse de 72,2 % de la facture de GMR. Une économie non négligeable.

Toutes les matières acheminées au recyclage et au compostage ont évité une dépense de 177 000 \$ à la Société, en 2015-2016.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

L'année 2014-2015 a marqué la fin du Plan d'action de développement durable 2008-2013, qui avait été prolongé jusqu'en 2015.

La Société a profité de l'année pour s'approprier la nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 du gouvernement du Québec afin de répondre à un maximum des objectifs proposés, en toute cohérence avec sa vocation. Cet exercice a donné place à une structure flexible et personnalisée qui permettra à la Société d'adapter ses actions à la réalité changeante des activités du Centre des congrès de Québec, tout en respectant les objectifs établis.

Le Plan d'action de développement durable 2015-2020 de la Société s'articule donc sous trois principaux axes d'intervention, déclinés en cinq thématiques plus spécifiques. Cette catégorisation a permis de cibler dix actions cohérentes à sa démarche, rejoignant sept des huit orientations proposées par la Stratégie.

La Société a relevé une série d'actions réalisées en 2015-2016 en matière de développement durable et qui sont en lien avec son Plan de développement durable 2008-2013.

REDDITION
DE COMPTES
EN MATIÈRE DE
*développement
durable*
2015-2016

L'année 2014-2015 a marqué la fin du Plan d'action de développement durable 2008-2013, qui avait été prolongé jusqu'en 2015. L'ensemble des réalisations de ce plan d'action peut être consulté dans le Rapport annuel de gestion 2014-2015.

La Société a profité de l'année pour s'approprier la nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 du gouvernement du Québec afin de répondre à un maximum des objectifs proposés, en toute cohérence avec sa vocation. Cet exercice a donné place à une structure flexible et personnalisée qui permettra à la Société d'adapter ses actions à la réalité changeante des activités du Centre des congrès de Québec, tout en respectant les objectifs établis.

Le Plan d'action de développement durable 2015-2020 de la Société s'articule donc sous trois principaux axes d'intervention, déclinés en cinq thématiques plus spécifiques. Cette catégorisation a permis de cibler dix actions cohérentes à sa démarche, rejoignant sept des huit orientations proposées par la Stratégie.

Cette année la Société a tout de même poursuivi sa démarche en réalisant une série d'actions en lien avec son Plan de développement durable 2008-2013.

LISTE DES PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES EN 2015-2016

ORIENTATION 1

INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUCUER, INNOVER

ACTION 2

Informar la clientèle et le public externe sur les principes de développement durable et sur la démarche de la Société et les sensibiliser à l'importance d'y adhérer.

SUIVI

**Action
complétée**

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Mise en valeur de l'engagement en développement durable par plusieurs initiatives d'affichage dans le Centre des congrès (messages sur les différents écrans et murs vidéo à propos des réalisations en développement durable de la Société.)
- Diffusion sur les médias sociaux et dans le journal interne des initiatives en développement durable de la Société.
- À l'invitation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, partage de l'expérience LEED-CI lors d'une rencontre du Comité interministériel du développement durable qui regroupe près de 80 personnes de différents ministères et organismes du gouvernement du Québec.
- Plusieurs rencontres de différents comités ont eu lieu afin d'élaborer le plan d'action 2015-2020 en développement durable.

ORIENTATION 1 (Suite)

INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUCER, INNOVER

ACTION 3

Appuyer des projets de recherche et de développement répondant aux besoins particuliers de la Société en matière de développement durable.

SUIVI
Action
complétée

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Participation à la campagne de financement Entraide pour un montant de 5 017 \$, soit 179,17 \$ par donneur.
- Distribution de café aux utilisateurs du transport en commun lors de la journée Défi sans auto solo afin de souligner l'importance du transport durable.
- Encore cette année, la Société du Centre des congrès de Québec a remis une bourse de 500 \$ à un étudiant en tourisme du Collège Mérici.
- Participation financière de la Société à la chaire de recherche en Tourisme de l'Université Laval.

ORIENTATION 2

RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES
POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

ACTION 4

Instaurer des mesures de promotion de saines habitudes de vie.

SUIVI
Action
complétée

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Participation de 36 membres du personnel de la Société au Défi Santé, soit un taux record de participation de 55 %. Pendant les 6 semaines du Défi, le Comité de développement durable a organisé deux midis marche par semaine, trois dîners-causeries, dont un avec le directeur général de Capital HRS sur les défis alimentaires.
- Campagne de vaccination pour tout le personnel de la Société et des sous-traitants : 22 personnes ont participé au programme.
- Rencontre informative avec un conseiller de la Ville de Québec au sujet des transports actifs et collectifs pour recueillir de l'information sur les projets en cours de planification dans le secteur.
- Distribution de plants de bettes-à-carde à 120 ambassadeurs de congrès et réunions.

ORIENTATION 2

PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

ACTION 7

Poursuivre l'implantation de mesures de gestion environnementale et de programmes de normes de qualité.

SUIVI
Action
complétée

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Mise en place d'un comité de gestion de matières résiduelles et rencontres de suivi.
- Révision des équipements et procédures en lien avec la gestion des matières résiduelles. Baisse de 58 % des déchets ultimes générés au Centre, hausse du compostage de 45 % et du recyclage de 30 %.
- Visite du parcours en développement durable de l'Université Laval par les membres du Comité de développement durable de la Société.
- Partage de l'expérience en développement durable de la Société au colloque en tourisme organisé par M. Laurent Bourdeau de l'Université Laval.

ORIENTATION 7

SAUVEGARDER ET PARTAGER LE PATRIMOINE COLLECTIF

ACTION 9

Accroître l'engagement de la Société dans la vie culturelle et scientifique régionale.

SUIVI
Action
complétée

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Poursuite de la mise en valeur de nouveaux produits locaux à la conciergerie.
- Soutien à l'événement bénéfique de la YWCA.

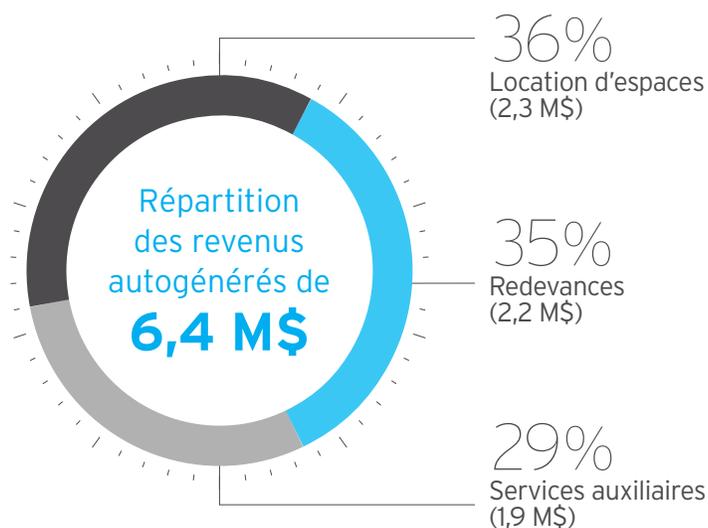
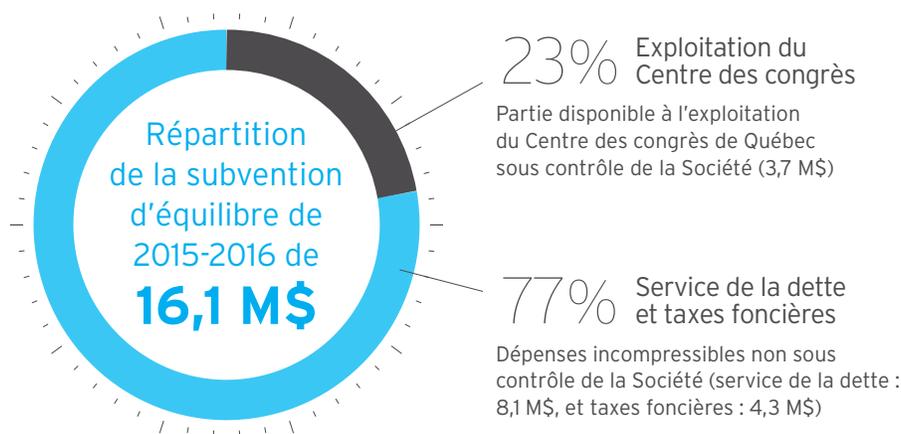
Faits saillants

ET ÉTATS FINANCIERS

L'EXERCICE 2015-2016 AFFICHE :

- 153 événements tenus pour des revenus de 6,4 M\$
- 50 congrès pour des revenus de 3,4 M\$
- un déficit annuel des produits sur les charges de 2,2 M\$

La subvention d'équilibre 2015-2016 s'établit à 16 144 700 \$.





Rapport DE LA DIRECTION

L'établissement et la présentation des états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec (la Société) ainsi que des autres renseignements figurant dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction. Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. L'information présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est compatible avec celle des états financiers.

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats futurs pourraient différer de ces estimations actuelles.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de la Société sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à son autorisation et enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Sylvie Godbout
Directrice de l'administration



P.-Michel Bouchard
Président-directeur général

Québec, le 15 juin 2016



Rapport

DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Centre des congrès de Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires et l'annexe.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Société du Centre des congrès de Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2016 et 2015, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Société du Centre des congrès de Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Société du Centre des congrès de Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants sont nécessaires afin que les états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) En dollars	
	2016	2015
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	71 877 318	76 977 878
Subventions reportées du gouvernement du Québec	71 877 318	76 977 878
Dette nette et excédent cumulé	-	-

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Centre des congrès de Québec au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société du Centre des congrès de Québec au 31 mars 2016 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, 15 juin 2016

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

de l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
	\$	\$	\$
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 3)	11 028 019	10 819 227	11 967 530
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations corporelles et aux frais de financement reportés (note 10)	4 161 683	3 946 904	3 884 791
Location d'espaces - événements	2 510 530	2 314 947	2 883 629
Redevances	2 554 840	2 207 429	3 060 653
Services auxiliaires	2 334 630	1 871 152	2 295 491
Revenus d'intérêts	43 700	59 213	67 754
Gain de change réalisé dans l'année	-	135 664	-
Revenus - entente Québec Destination affaires (QDa) (note 6)	-	921 725	-
Autres	650 275	738 564	675 331
	23 283 677	23 014 825	24 835 179
CHARGES			
Frais d'événements	2 590 000	2 081 529	2 724 809
Frais d'opération et d'administration (note 4)	11 196 588	10 138 679	10 425 112
Frais d'opération et d'administration - entente Québec Destination affaires (QDa) (notes 4 et 6)	-	921 725	-
Taxes	5 375 573	4 310 368	5 204 723
Frais financiers (note 5)	2 901 484	2 795 628	2 852 717
Amortissement des immobilisations corporelles	5 189 559	4 974 781	4 994 491
Entretien majeur	231 500	30 034	628 260
	27 484 704	25 252 744	26 830 112
Déficit annuel lié aux activités	(4 201 027)	(2 237 919)	(1 994 933)
Excédent cumulé lié aux activités au début de l'exercice	28 402 958	28 402 958	30 397 891
Excédent cumulé lié aux activités à la fin de l'exercice (note 13)	24 201 931	26 165 039	28 402 958

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

de l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés au début	165 090	64 544
(Perte) gains non réalisés attribuables au cours du change survenus pendant l'exercice	(24 395)	100 546
Gains réalisés reclassés dans l'état des résultats	(135 664)	-
(Pertes) gains de réévaluation nets de l'exercice	(160 059)	100 546
Gains de réévaluation cumulés à la fin	5 031	165 090

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	6 059 114	6 975 716
Créances	1 026 761	948 357
	7 085 875	7 924 073
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 8)	3 369 614	5 220 370
Dépôts de clients	1 094 593	881 159
Revenus reportés	212 794	215 787
Autre passif (note 9)	-	20 976
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 10)	12 046 745	10 668 176
Dettes (note 11)	70 430 317	73 692 155
	87 154 063	90 698 623
DETTE NETTE	(80 068 188)	(82 774 550)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	956 134	1 352 835
Immobilisations corporelles (note 12)	105 282 124	109 989 763
	106 238 258	111 342 598
EXCÉDENT CUMULÉ	26 170 070	28 568 048
L'excédent cumulé est constitué des éléments suivants :		
Excédent cumulé lié aux activités (note 13)	26 165 039	28 402 958
Gains de réévaluation cumulés	5 031	165 090
	26 170 070	28 568 048

Obligations contractuelles (note 17)

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

44 

P.-Michel Bouchard, administrateur
Président-directeur général



Manon Gauthier, CPA, CA
Présidente du comité de vérification

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

de l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
	\$	\$	\$
Déficit annuel lié aux activités	(4 201 027)	(2 237 919)	(1 994 933)
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions (note 12)	(986 870)	(267 142)	(1 932 485)
Amortissement (note 12)	5 189 559	4 974 781	4 994 491
	4 202 689	4 707 639	3 062 006
Variation due aux charges payées d'avance			
Acquisition	-	(956 134)	(1 352 835)
Utilisation	-	1 352 835	1 377 430
	-	396 701	24 595
	1 662	2 866 421	1 091 668
(Pertes) gains de réévaluation nets de l'exercice	-	(160 059)	100 546
Diminution de la dette nette	1 662	2 706 362	1 192 214
Dette nette au début de l'exercice	(82 774 550)	(82 774 550)	(83 966 764)
Dette nette à la fin de l'exercice	(82 772 888)	(80 068 188)	(82 774 550)

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrée de fonds-clients	8 321 493	13 642 861
Rentrée de fonds-subsidies du gouvernement du Québec	16 144 700	16 013 401
Sortie de fonds-fournisseurs et membres du personnel	(18 106 380)	(22 183 193)
Intérêts reçus	59 238	93 700
Intérêts versés	(2 825 635)	(2 462 445)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	3 593 416	5 104 324
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 054 493)	(32 766 449)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(1 054 493)	(32 766 449)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouvelle dette	2 000 000	31 936 329
Remboursement de la dette	(5 295 466)	(4 436 143)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 295 466)	27 500 186
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(160 059)	100 546
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(916 602)	(61 393)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	6 975 716	7 037 109
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (1)	6 059 114	6 975 716
(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :		
Encaisse	6 059 114	6 975 716

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Notes COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2016

1 / CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Centre des congrès de Québec (la Société), personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1^{er} juillet 1993 par la *Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec* (RLRQ, chapitre S-14.001). Elle a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Centre des congrès de Québec;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Centre des congrès;
- d'exercer des activités commerciales et autres activités de nature à contribuer au développement du Centre des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2 / PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public et elle applique le modèle de présentation recommandé par ce Manuel. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Le principal élément faisant l'objet d'une estimation est la durée de vie des immobilisations corporelles.

Instruments financiers

L'encaisse et les créances à l'exception des taxes à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus à l'exception des avantages sociaux, les dépôts de clients et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

2 / PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Constatation des revenus

Les revenus provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de revenus est inscrite à l'état de la situation financière à titre de dépôts de clients ou de créances. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date du règlement et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Constatation des subventions

Les subventions sont constatées en revenus au cours de l'exercice où celles-ci ont été dûment autorisées et que la Société a atteint tous les critères d'admissibilité. Elles sont comptabilisées comme subventions reportées si des stipulations particulières créent une obligation répondant à la définition de passif. La comptabilisation du revenu se fait au fur et à mesure que le passif est réglé.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les placements rachetables et placements facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et les emprunts temporaires dont le solde fluctue souvent entre le découvert et le disponible.

Subventions reportées du gouvernement du Québec

Les subventions reportées du gouvernement du Québec correspondent à l'écart entre, d'une part, la somme des charges d'intérêts engagées sur les emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations corporelles et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations corporelles et sur les frais de financement reportés financés par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Le terrain et la bâtisse, acquis pour une valeur symbolique de 1 \$ le 1^{er} janvier 1994, ont été comptabilisés à la valeur de l'évaluation municipale à cette date. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile prévue comme suit :

Bâtisses	40 ans
Aménagements	10 ans
Mobilier et équipement	3 et 5 ans
Logiciels	5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

2 / PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Un gain ou une perte de change qui se produit avant le règlement est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au cours de l'exercice où a lieu le règlement, le montant cumulatif des gains et pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contrepassation dans l'état des gains et pertes de réévaluation et un gain ou une perte de change déterminé en fonction du cours du change à la date de comptabilisation initiale de l'élément est comptabilisé dans l'état des résultats.

3 / SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2016	2015
	\$	\$
Subvention de fonctionnement :		
Subvention reçue pour l'exercice	16 144 700	16 013 401
Subvention reportée relative au service de la dette (note 10)	(8 092 150)	(6 879 458)
	8 052 550	9 133 943
Virement de la subvention reportée relative aux intérêts encourus sur les emprunts (note 10)	2 766 677	2 833 587
	11 819 227	11 967 530

4 / FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2016	2015
	\$	\$
Frais d'opérations et d'administration	10 138 679	10 425 112
Frais d'opérations et d'administration - entente QDa	921 725	-
	11 060 404	10 425 112
Traitements et avantages sociaux	5 122 535	5 251 085
Traitements et avantages sociaux - entente QDa (note 6)	147 785	-
Assurances et permis	132 622	125 942
Énergie et chauffage	959 713	983 425
Gardiennage	641 124	618 155
Service d'entretien ménager	179 516	170 600
Service d'entretien spécialisé	1 096 121	1 115 809
Entretien et réparations	804 353	881 028
Promotion et communications	896 714	909 125
Promotion et communications - entente QDa (note 6)	773 940	-
Services professionnels et administratifs	262 304	316 338
Formation professionnelle	43 677	53 605
	11 060 404	10 425 112

5 / FRAIS FINANCIERS

	2016	2015
	\$	\$
Intérêts sur la dette	2 766 676	2 833 587
Autres intérêts et frais bancaires	28 952	19 130
	2 795 628	2 852 717

6 / REVENUS - ENTENTE QDA

La Société a conclu des ententes avec la Ville de Québec et l'Office du tourisme créant une équipe de vente régionale, Québec Destination affaires (QDa), dédiée au démarchage du tourisme d'affaires hors Québec. Dans le cadre de ces ententes, la Société a reçu le mandat de gérer le regroupement des ressources humaines et financières suivant le plan d'affaires élaboré par le comité stratégique régional, lequel est informé chaque mois du résultat des démarches; le tout dans le but de promouvoir la région de Québec auprès des clients d'affaires sur les marchés extérieurs. Les dépenses sont remboursées intégralement à même la taxe d'hébergement prélevée par les hôteliers sur les nuitées. Donc, les sommes ainsi engagées sont comptabilisées à titre de charges et leur remboursement à titre de revenus et n'ont aucun autre impact sur les résultats nets de la Société.

	2016
	\$
Impact sur les résultats nets de l'entente QDa	
Revenus - entente QDa	921 725
Charges - entente QDa	
Promotion et communications - entente QDa	773 940
Traitement et avantages sociaux - entente QDa	147 785
	921 725

7 / EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société est autorisée, en vertu d'un régime d'emprunts à court terme, à contracter des emprunts temporaires jusqu'à concurrence d'un montant total de 4 000 000 \$ jusqu'au 30 juin 2018. Aux 31 mars 2016 et 2015, la Société n'avait pas contracté d'emprunts temporaires.

8 / CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2016	2015
	\$	\$
Traitements	685 904	659 789
Avantages sociaux	231 004	229 160
Fournisseurs	1 404 857	2 271 413
Fournisseurs - immobilisations corporelles	54 130	841 481
Intérêts courus sur emprunts	993 719	1 065 955
Entretien majeur	-	152 572
	3 369 614	5 220 370

9 / AUTRE PASSIF

L'autre passif est constitué d'un contrat de location-acquisition pour l'achat d'équipement, remboursable par versements mensuels, ne portant pas intérêt et échu en septembre 2015.

10 / SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2016	2015
	\$	\$
Les subventions reportées s'établissent comme suit :		
Solde au début	10 668 176	10 507 096
Virement de la subvention relative à l'amortissement des immobilisations corporelles et des frais de financement reportés	(3 946 904)	(3 884 791)
Virement de la subvention relative aux intérêts encourus sur les emprunts	(2 766 677)	(2 833 587)
	3 954 595	3 788 718
Subvention reportée relative au service de la dette	8 092 150	6 879 458
	12 046 745	10 668 176

11 / DETTES

Auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

	2016	2015
	\$	\$
Billets à payer		
Taux effectif de 4,090 % l'an, remboursable par versements semestriels de 1 029 701 \$ en capital et intérêts, échéant le 1 ^{er} décembre 2038	30 628 933	31 427 445
Taux effectif de 3,604 % l'an, remboursable par versements semestriels de 1 815 354 \$ en capital et intérêts, échéant le 1 ^{er} octobre 2021	19 441 008	22 308 418
Taux effectif de 4,683 % l'an, remboursable par versements semestriels de 569 173 \$ en capital et intérêts et un versement de 12 572 648 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2016	12 570 647	13 108 788
Taux effectif de 3,706 % l'an, remboursable par versements semestriels de 86 000 \$ en capital, échéant le 1 ^{er} juin 2037	3 668 751	3 839 375
Taux effectif 1,497 % l'an, remboursable par versements semestriels de 200 000 \$ en capital, échéant le 15 septembre 2020	1 791 543	-
Taux effectif de 2,422 % l'an, remboursable par versements semestriels de 200 000 \$ en capital, échéant le 1 ^{er} décembre 2018	1 195 413	1 593 693
Taux effectif de 3,313 % l'an, remboursable par versements semestriels de 75 552 \$ en capital et intérêts, échéant le 1 ^{er} mars 2022	815 992	937 591
Taux effectif de 2,257 % l'an, remboursable par versements semestriels de 79 807 \$ en capital, échéant le 1 ^{er} décembre 2017	318 030	476 845
	70 430 317	73 692 155

		\$
Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :	2017	17 660 608
	2018	5 223 655
	2019	5 210 506
	2020	4 962 235
	2021	4 919 419
	2022 et suivants	32 816 998

12 / IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtisses	Aménagements	Mobilier et équipement	Logiciels	Total 2016	Total 2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût des immobilisations							
Solde d'ouverture	5 618 150	153 438 529	2 063 786	6 847 908	728 978	168 697 351	166 764 866
Acquisitions	-	(8 478)	-	275 620	-	267 142	1 932 485
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	5 618 150	153 430 051	2 063 786	7 123 528	728 978	168 964 493	168 697 351
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture	-	52 122 940	1 478 032	4 498 265	608 351	58 707 588	53 713 097
Amortissement de l'exercice	-	3 817 905	166 169	964 092	26 615	4 974 781	4 994 491
Incidence des dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	-	55 940 845	1 644 201	5 462 357	634 966	63 682 369	58 707 588
Valeur nette comptable 2016							
	5 618 150	97 489 206	419 585	1 661 171	94 012	105 282 124	
Valeur nette comptable 2015							
	5 618 150	101 315 589	585 754	2 349 643	120 627		109 989 763

13 / EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS

Le tableau suivant fournit les principaux éléments qui composent le poste « Excédent cumulé lié aux activités » :

	2016	2015
	\$	\$
Excédent relatif à un terrain reçu ⁽¹⁾	1 532 250	1 532 250
Excédent cumulé investi en immobilisations corporelles	20 156 943	21 184 820
Excédent cumulé réservé pour entretien majeur	4 175 846	5 300 000
Excédent cumulé réservé pour développement des marchés	300 000	300 000
Excédent cumulé non affecté	-	85 888
Total de l'excédent cumulé lié aux activités	26 165 039	28 402 958

Les affectations pour l'excédent cumulé investi en immobilisations corporelles, l'excédent réservé pour entretien majeur et l'excédent réservé pour développement des marchés sont approuvées annuellement par le conseil d'administration au moment de l'approbation des états financiers.

(1) Il représente la cession par la Ville de Québec, le 1^{er} janvier 1994, d'un terrain pour une valeur symbolique de 1 \$ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

14 / AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2016, le taux de cotisation de la Société pour le RREGOP est passé de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale assurable et le taux pour le RRPE demeure le même qu'en 2015, soit 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 %

au 1^{er} janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale assurable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi la Société doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale assurable (11,46 % de la masse salariale assurable pour l'année civile 2015).

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 464 197 \$ (31 mars 2015 : 428 813 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Indemnités de vacances dues au personnel

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la Société estime que les vacances accumulées sont prises dans l'exercice suivant. La provision pour indemnités de vacances dues au personnel est incluse au poste charges à payer et frais courus.

Provision pour congés de maladie

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la Société rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon les normes et barèmes de rémunération. La provision pour congés de maladie est incluse au poste charges à payer et frais courus.

Provision pour la politique de rémunération des cadres supérieurs dans la fonction publique

La politique de rémunération des cadres supérieurs dans la fonction publique prévoit un montant à verser en indemnité de départ à chaque cadre soumis à cette politique. Les cadres supérieurs de la Société ont droit à une indemnité de départ correspondant à un mois de salaire pour chaque année d'ancienneté jusqu'à un maximum de douze mois. La provision pour la rémunération des cadres supérieurs est incluse au poste charges à payer et frais courus.

15 / INFORMATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent la Société à une concentration du risque de crédit sont composés de l'encaisse et des créances. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à l'encaisse est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements très liquides. La Société investit les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans un compte d'épargne.

À l'égard des créances, la Société estime que la concentration du risque de crédit est minime en raison de son processus de facturation et d'encaissement, du suivi rigoureux effectué auprès de chaque client et du bon historique de paiement des clients. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque spécifique de chaque client.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances, déduction faite de la provision pour créances douteuses :

	2016	2015
	\$	\$
Créances déduction faite de la provision pour créances douteuses :		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	690 698	419 678
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	69 371	337 938
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	3 217	9 478
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	140 642	61 357
	903 928	828 451
Provision pour créances douteuses	-	(6 494)
Autres créances ⁽¹⁾	21 997	31 598
	925 925	853 555

(1) Les créances incluent également des taxes à recevoir pour un montant de 100 836 \$ (31 mars 2015 : 94 802 \$) qui ne sont pas des instruments financiers.

15 / INFORMATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement, des subventions et des revenus provenant de la cession d'immobilisations corporelles excédentaires. La Société respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

Les tableaux suivants présentent l'échéance estimative des passifs financiers aux 31 mars 2016 et 2015, à l'exception des avantages sociaux et de la provision pour entretien majeur :

2016	Valeur comptable	Échéance				
		Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers						
Charges à payer et frais courus	3 138 610	3 138 610	-	-	-	-
Dépôts de clients	1 094 593	787 593	202 000	82 500	22 500	-
Dettes	70 430 317	2 785 787	14 834 570	10 400 851	14 666 268	27 742 841
	74 663 520	6 711 990	15 036 570	10 483 351	14 688 768	27 742 841

2015	Valeur comptable	Échéance				
		Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers						
Charges à payer et frais courus	4 838 638	4 838 638	-	-	-	-
Dépôts de clients	881 159	626 824	78 000	167 835	8 500	-
Dettes	73 692 155	2 506 852	2 546 529	17 222 367	14 110 027	37 306 380
	79 411 952	7 972 314	2 624 529	17 390 202	14 118 527	37 306 380

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est exposée au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

15 / INFORMATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison d'encaisse libellée en dollars américains. Au 31 mars 2016, l'encaisse libellée en devises américaines totalise 32 198 \$ canadien (31 mars 2015 : 790 028 \$). La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de change.

Au 31 mars 2016, le taux de change pour le dollar américain est de 1,30229 (31 mars 2015 : 1,26417).

Une variation de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la date de l'état de la situation financière, aurait augmenté ou diminué l'encaisse de 3 220 \$. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. L'analyse comparative a été effectuée selon les mêmes hypothèses.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Société gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

L'encaisse porte intérêt à un taux variable et expose la Société à un risque de flux de trésorerie découlant des variations de taux d'intérêt. La dette à long terme porte intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposé la Société est minime car les remboursements sont faits selon l'échéancier prévu. Les modalités liées aux dettes sont mentionnées à la note complémentaire 11 aux états financiers.

16 / OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17 / OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société est engagée par des contrats échéant à diverses dates jusqu'au 28 février 2021 pour des services d'entretien ménager et d'entretien spécialisé. Les paiements minimums futurs de ces contrats s'établissent comme suit :

2017	947 112
2018	755 403
2019	632 985
2020	117 705
2021	107 899
	2 561 104

18 / CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres de 2015 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2016.

ANNEXE / RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2016

Afin de faciliter les comparaisons avec le secteur privé, la Société a choisi de divulguer des renseignements complémentaires sur ses résultats suivant la présentation qu'elle adoptait par le passé.

	2016	2015
	\$	\$
Revenus		
Location d'espaces - événements	2 314 947	2 883 629
Redevances	2 207 429	3 060 653
Services auxiliaires	1 871 152	2 295 491
Revenus d'intérêts	59 213	67 754
Gain de change réalisé dans l'année	135 664	-
Revenus - entente QDa	921 725	-
Autres	738 564	675 331
	8 248 694	8 982 858
Charges		
Frais d'événements	2 081 529	2 724 809
Frais d'opération et d'administration	10 138 679	10 425 112
Frais d'opération et d'administration - entente QDa	921 725	-
Taxes	4 310 368	5 204 723
Frais financiers	2 795 628	2 852 717
	20 247 929	21 207 361
Déficit des revenus sur les charges avant subvention de fonctionnement et autres éléments :	(11 999 235)	(12 224 503)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	10 819 227	11 967 530
Déficit des revenus sur les charges avant les éléments suivants :	(1 180 008)	(256 973)
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations et aux frais de financement reportés	3 946 904	3 884 791
Amortissement des immobilisations corporelles	(4 974 781)	(4 994 491)
Entretien majeur	(30 034)	(628 260)
Déficit annuel lié aux activités	(2 237 919)	(1 994 933)

CODE D'ÉTHIQUE *du personnel*

AVANT-PROPOS

La mission de la Société est :

Solliciter la venue de congrès et d'événements d'envergure et offrir un centre de congrès de calibre international et une expérience de service exceptionnelle, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

La Société consacre son énergie notamment à attirer à Québec des événements d'envergure nationale et internationale. Pour atteindre ses objectifs, la Société compte donc sur le dynamisme et le professionnalisme de son personnel afin d'offrir à sa clientèle le meilleur service possible.

La Société, gérant des fonds publics, se doit d'adopter une conduite empreinte de règles d'éthique très élevées.

Par ailleurs, les relations que la Société entretient avec sa clientèle étant de nature commerciale, une multitude de transactions s'effectuent donc avec des fournisseurs, des organisateurs d'événements et des participants aux activités qui se déroulent au Centre des congrès. Cette particularité exige de définir, de façon plus détaillée, les règles de comportement qui doivent encadrer l'ensemble de ses relations d'affaires.

Le présent Code d'éthique constitue un résumé des règles générales de conduite que chacun doit respecter dans l'accomplissement des tâches liées à ses fonctions. Ces règles d'éthique sont regroupées sous les cinq volets suivants et trouvent leur fondement dans les valeurs d'entreprise et de gestion qui sont le fruit d'un consensus à l'interne :

- **Le service à la clientèle**
- **La prestation de travail**
- **Le comportement**
- **Le respect de la structure organisationnelle**
- **L'après-mandat**

LES VALEURS D'ENTREPRISE ET DE GESTION

Les valeurs d'entreprise et de gestion sont fondamentales et dictent la conduite de chaque membre du personnel. Ces valeurs ont préséance sur toutes autres considérations et sont le dénominateur commun qui rassemble tout le personnel de la Société. Ces valeurs sont les suivantes :

- Le respect des personnes et le travail d'équipe
- La responsabilité, l'engagement, l'imputabilité
- La saine gestion, la transparence et l'éthique
- La créativité et la prise de risques calculés

LES RÈGLES D'ÉTHIQUE

Le service à la clientèle

Le service à la clientèle constitue l'essence même de la Société. L'entreprise doit donc être tournée vers la satisfaction de la clientèle. Pour offrir un service de qualité, le membre du personnel doit **traiter la clientèle avec égards et diligence.**

L'obligation de traiter la clientèle avec égards se manifeste par un comportement poli et courtois, et ce, sans discrimination, ni harcèlement. Cette attitude doit favoriser un respect mutuel entre le membre du personnel et la clientèle. Le membre du personnel est à l'écoute de la clientèle, la conseille et fait en sorte de répondre à ses besoins et exigences spécifiques. À cet égard, le membre du personnel fait tout ce qui est en son pouvoir pour transmettre à la clientèle une réponse claire et fiable à toute demande d'information non confidentielle qu'il est en droit d'obtenir.

L'obligation de diligence requiert que le membre du personnel s'empresse de traiter les dossiers qui lui sont confiés, plus particulièrement ceux qui concernent directement la clientèle.

La prestation de travail

La prestation de travail comporte quatre types d'obligation : **l'obligation d'assiduité, de compétence, de mise à jour des connaissances ainsi que du respect des normes de santé et de sécurité au travail.**

L'obligation d'assiduité implique que le membre du personnel soit présent au travail, qu'il accomplisse sa tâche avec diligence, qu'il respecte ses heures de travail, qu'il organise son travail de façon à minimiser les déplacements et les pertes de temps et qu'il ne s'absente pas sans justification, ni sans autorisation préalable.

L'obligation de compétence implique que le membre du personnel accomplisse les tâches qui lui sont confiées en faisant preuve de professionnalisme et en offrant le service demandé dans les temps

requis, d'une manière appropriée et efficace, et cela, à la satisfaction de la clientèle de la Société ainsi que de ses supérieurs. Il utilise à cette fin les ressources humaines, matérielles et financières de la Société et profite des connaissances disponibles pour réaliser ses mandats.

L'obligation de mise à jour des connaissances fait appel à la capacité du membre du personnel de conserver la compétence requise pour accomplir efficacement ses fonctions.

L'obligation du respect des normes de santé et de sécurité au travail exige que le membre du personnel évite les négligences et respecte en tout temps les normes de sécurité en vigueur. Cette obligation impose également au membre du personnel le devoir de signaler tout manquement aux règles de sécurité dont il est témoin.

Le comportement

Les obligations liées au comportement sont multiples. Elles doivent respecter une échelle de valeurs où dominent notamment **l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et l'exclusivité de service**. Ces obligations sont propres à toute entreprise mais, compte tenu du statut de la Société, le comportement implique également des obligations particulières reliées à **la discrétion, à la neutralité politique et à la réserve**.

L'obligation de discrétion signifie que le membre du personnel doit garder secrets les faits ou les renseignements dont il prend connaissance et qui revêtent un caractère confidentiel. Cette obligation signifie également que le membre du personnel adopte une attitude de retenue en évitant de dévoiler des faits ou des renseignements susceptibles de nuire à la Société ou de porter atteinte à la vie privée des autres membres du personnel, des partenaires et de la clientèle de la Société. La discrétion fait aussi appel à l'obligation de protéger les renseignements de nature confidentielle par un usage éclairé et réfléchi des nouvelles technologies. Le membre du personnel évite donc de transmettre des documents confidentiels sans s'assurer au préalable que son correspondant puisse les récupérer rapidement de première main, tout comme il évite de laisser à la vue de tous et chacun des communications de même nature, reçues au Centre des congrès.

Finalement, la discrétion sous-entend également qu'un membre du personnel, avant de publier un texte ou d'accorder une entrevue sur des sujets reliés aux fonctions qu'il exerce au sein de l'organisation doit, au préalable, obtenir l'autorisation de la direction.

L'obligation de neutralité politique implique que le membre du personnel doit, dans l'exercice de ses fonctions, s'abstenir de toute discrimination et de tout travail partisan. Elle signifie également que le membre du personnel doit, à l'intérieur même de sa tâche, faire abstraction de ses opinions personnelles afin d'accomplir celle-ci avec toute l'objectivité nécessaire.

L'obligation de réserve qui lie le membre du personnel à l'égard de la manifestation publique de ses opinions politiques est plus générale puisqu'elle s'applique tant dans l'exécution de ses fonctions qu'en dehors de celles-ci. Elle ne signifie pas pour autant que le membre du personnel, puisqu'il demeure un citoyen à part entière, doive garder un silence complet ou renoncer à sa liberté d'expression ou à l'exercice de ses droits politiques.

Rien n'interdit à un membre du personnel d'être membre d'un parti politique, d'assister à une réunion politique ou de verser, conformément à la loi, une contribution à un parti politique, à une instance d'un parti politique ou à un candidat à une élection.

Il importe de préciser que la situation particulière de chaque membre du personnel constitue un facteur important quant à ce respect de **l'obligation de réserve**. Ainsi, une réserve plus grande est demandée aux membres du personnel occupant des postes de commande, car

toute déclaration ou action à caractère politique de leur part risque d'avoir un impact important. Il faut noter également que certains membres du personnel peuvent acquérir dans le milieu professionnel où ils exercent leurs fonctions, un prestige et une crédibilité qui leur commandent une très grande réserve. Les circonstances entourant une déclaration ou une action à caractère politique doivent aussi être prises en considération.

L'obligation d'agir avec honnêteté exige que le membre du personnel évite toute forme de corruption ou de collusion visant à faire bénéficier un tiers d'un avantage indu. Cette obligation requiert qu'il fasse preuve d'honnêteté intellectuelle à l'égard même du contenu du mandat qui lui est confié.

L'obligation d'agir avec honnêteté requiert également de ne jamais être impliqué dans un vol, une fraude ou une situation d'abus de confiance. Le membre du personnel agit avec honnêteté par rapport aux fonds et aux biens de l'entreprise quels qu'ils soient. Il n'utilise jamais à son avantage, dans la gestion de ses propres affaires, ni les biens de la Société, ni les renseignements qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions.

L'obligation d'agir avec honnêteté implique que le membre du personnel utilise les nouvelles technologies telles que le courrier électronique, l'Internet et les médias sociaux dans le respect de l'image de la Société. Ainsi, cette obligation interdit l'accès aux sites qui véhiculent des messages obscènes, haineux, racistes, diffamatoires ou violents ainsi qu'à des sites contenant du matériel érotique ou pornographique, de même que l'utilisation du courrier électronique et des médias sociaux qui auraient semblable connotation.

L'obligation d'objectivité implique que le membre du personnel s'assure de prendre la décision qui s'avère la plus profitable pour l'organisation sans tenir compte de ses prédispositions personnelles par exemple à l'égard de la clientèle, d'un partenaire ou d'un fournisseur. Souvent appelé à fournir des renseignements sur différentes entreprises du secteur touristique tels que les restaurants ou les hôtels, le membre du personnel doit rester objectif en tentant de présenter de façon équitable auprès de la clientèle du Centre des congrès, l'ensemble des partenaires de l'industrie.

L'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts exige qu'un membre du personnel renonce à tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions. Cette obligation exige également que tout membre du personnel qui constate une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts en informe immédiatement ses supérieurs afin que ceux-ci déterminent les mesures qui doivent être prises à cet égard.

La notion de **conflit d'intérêts** doit être vue dans son sens le plus large. De fait, il suffit, pour qu'il y ait conflit d'intérêts, qu'il existe une situation potentielle ou une apparence de conflit d'intérêts, c'est-à-dire une possibilité que l'intérêt personnel, qu'il soit pécuniaire ou non, soit préféré à l'intérêt de la Société et, par voie de conséquence, à l'intérêt public. Autrement dit, il n'est pas nécessaire que le membre du personnel ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de l'entreprise pour conclure à l'existence d'un conflit d'intérêts puisque le simple risque que cela se produise met en cause la crédibilité de l'entreprise.

Par ailleurs, un membre du personnel ne peut accepter, dans le cadre de ses fonctions, aucun cadeau, à moins qu'il ne soit de valeur modeste ou de nature purement privée. À cet égard, le membre du personnel doit se référer à la procédure interne de la Société sur les cadeaux.

L'obligation de l'exclusivité de service implique, par définition, l'interdiction pour le membre du personnel d'occuper toute fonction à l'extérieur de l'entreprise. Il n'existe pas une telle interdiction à la Société. Il faut donc plutôt entendre par **obligation de l'exclusivité de service**, l'exigence minimale que le membre du personnel se présente au travail dans des conditions propices à l'accomplissement efficace de ses tâches et qu'il se consacre, durant les heures de travail, entièrement à l'exécution des fonctions qui lui sont confiées.

Le membre du personnel exerce ses fonctions avec **impartialité et objectivité**. Il évite toute préférence ou parti pris incompatible avec la justice ou l'équité.

L'obligation d'agir avec impartialité exige d'éviter de prendre des décisions fondées sur des préjugés reliés notamment au sexe, à la race, à la couleur, à la religion ou aux convictions politiques d'une personne.

Tout membre du personnel qui est engagé ou qui pense s'engager dans l'exercice d'une fonction à l'extérieur de la Société, que cette fonction soit rémunérée ou non, doit s'assurer que celle-ci n'a pas ou n'aura pas d'effets sur son assiduité, son rendement et la qualité de son travail à la Société et ne le place pas ou ne le placera pas dans une situation de conflit d'intérêts.

Le membre du personnel qui exerce une fonction à l'extérieur de la Société est tenu, comme tous les membres du personnel, à **l'obligation d'agir avec honnêteté** comme elle est définie précédemment. Plus explicitement, cette obligation, dans le cas de l'exclusivité de service, interdit à tout membre du personnel, à partir des locaux de la Société et en utilisant les ressources (le personnel, le matériel et les équipements) mises à sa disposition par la Société, de s'occuper, même de façon occasionnelle, de tout travail qui relève d'une fonction ou d'une charge exercée à l'extérieur de la Société.

Il faut rappeler que les **obligations d'honnêteté, d'impartialité, d'éviter tout conflit d'intérêts et de l'exclusivité de service** exigent que tout membre du personnel avise ses supérieurs lorsqu'il détient un intérêt ou est apparenté à une entreprise faisant affaires directement ou indirectement avec la Société ou lorsqu'il se retrouve dans des circonstances qui présentent une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts. Le membre du personnel qui occupe une fonction à l'extérieur de la Société a tout intérêt d'en aviser ses supérieurs et de les consulter sur la conduite à adopter.

Le respect de la structure organisationnelle

Le travail accompli par la Société demande des ressources diversifiées. Il s'agit d'un travail d'équipe qui doit contribuer à l'atteinte des objectifs de l'entreprise. Le membre du personnel ne travaille donc pas seul, il fait partie d'une unité administrative. Il est lié à tout le personnel de la Société afin de fournir à la clientèle un service de haute qualité et la qualité de son travail influence celui de ses collègues.

Afin de coordonner l'ensemble des efforts et des ressources et de permettre l'accomplissement de la mission et l'atteinte des objectifs, il importe que le membre du personnel respecte **l'obligation de respect hiérarchique ainsi que l'obligation de loyauté et d'allégeance à l'autorité constituée**. Il est également important que le membre du personnel cultive un sentiment d'appartenance à la Société.

L'obligation de respect hiérarchique implique que le membre du personnel se conforme à ce qui lui est demandé par ses supérieurs. Il doit non seulement exercer les attributions de son emploi mais aussi celles que lui confient ses supérieurs. S'il estime qu'une demande est injuste ou déraisonnable, il peut alors en discuter avec ses supérieurs et par la suite, s'il y a lieu, en référer aux autorités compétentes.

L'obligation de loyauté et d'allégeance à l'autorité constituée requiert que le membre du personnel défende les intérêts de la Société et évite de lui causer du tort, par exemple, en dénigrant des confrères ou des décisions prises par son employeur, en utilisant un langage ou un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle.

L'après-mandat

Les règles relatives à l'après-mandat sont celles qui ont trait au comportement d'un membre du personnel, même après qu'il a cessé d'exercer ses fonctions à la Société; elles sont notamment prévues à l'article 2088 du Code civil du Québec :

- *2088. Le salarié, outre qu'il est tenu d'exécuter son travail avec prudence et diligence, doit agir avec loyauté et ne pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution ou à l'occasion de son travail.*
- *Ces obligations survivent pendant un délai raisonnable après cessation du contrat, et survivent en tout temps lorsque l'information réfère à la réputation et à la vie privée d'autrui.*

Ainsi, la personne qui a été à l'emploi de la Société doit éviter de tirer un avantage indu de ses fonctions antérieures et elle ne peut obtenir un privilège auquel elle n'aurait pas eu droit, n'eût été de ses fonctions antérieures.

De même, cette personne doit respecter le caractère confidentiel de l'information dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions, tant que celle-ci demeure confidentielle.

Sans limiter la généralité de cet article, les règles applicables à la personne qui a cessé d'exercer ses fonctions à la Société constituent un prolongement des obligations d'honnêteté, de discrétion et d'éviter tout conflit d'intérêts qui lui étaient applicables à titre de membre du personnel de la Société.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES *administrateurs*

AVANT-PROPOS

La mission de la Société est :

Solliciter la venue de congrès et d'événements d'envergure et offrir un centre de congrès de calibre international et une expérience de service exceptionnelle, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

Dans le cadre de la réalisation de sa mission, la Société compte sur la contribution de ses administrateurs afin d'assurer une gestion efficace et transparente de ses biens. La Société étant un organisme gérant des fonds publics, ses administrateurs doivent, dans l'exécution de leur mandat, agir dans le respect du droit et avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

Par ailleurs, les activités de la Société étant de nature commerciale, une multitude de transactions s'effectuent avec des fournisseurs, des organisateurs d'événements et des participants aux activités qui se déroulent au Centre des congrès. Sa mission exige de plus qu'elle agisse en étroite collaboration avec

les divers intervenants touristiques de la région. Ces particularités exigent que les administrateurs se soumettent à des règles d'éthique et de déontologie à la fois très élevées et, par ailleurs, adaptées aux pratiques d'affaires ayant cours dans le domaine commercial, d'autant plus que ces administrateurs peuvent déjà, à titre personnel, être engagés dans des entreprises commerciales. L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs s'inspire du Règlement sur l'éthique et la déon-

tologie des administrateurs publics adopté par le gouvernement du Québec en vertu du Décret 824-98 ainsi que des valeurs d'entreprise et de gestion de la Société. Celui-ci constitue un résumé des règles générales de conduite que chaque administrateur doit respecter dans l'accomplissement de son mandat. Ainsi, en cas de doute, l'interprétation du présent code doit prendre appui sur ce règlement et ces valeurs. Ce code d'éthique s'applique à tous les membres du conseil d'administration dont le président et le président-directeur général de la Société lesquels sont désignés dans le présent texte sous le terme « administrateur ».

LES VALEURS D'ENTREPRISE ET DE GESTION

Les valeurs d'entreprise et de gestion sont fondamentales et ont préséance sur toutes autres considérations. Ces valeurs sont les suivantes :

- **Le respect des personnes et le travail d'équipe**
- **La responsabilité, l'engagement, l'imputabilité**
- **La saine gestion, la transparence et l'éthique**
- **La créativité et la prise de risques calculés**

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

Les obligations liées à l'exécution des fonctions de l'administrateur sont multiples. Elles doivent respecter une échelle de valeurs où dominant notamment l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et l'exclusivité de services en ce qui concerne le président-directeur général de la Société. Ces obligations sont propres à toute entreprise mais, compte tenu du statut de la Société, les obligations de discrétion et de réserve doivent également guider l'administrateur dans l'exécution de son mandat.

Obligation de discrétion

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

L'obligation de discrétion signifie également que l'administrateur devrait s'abstenir de publier un texte ou accorder une entrevue qui concerne directement ou indirectement les affaires de la Société sans en avoir été préalablement autorisé par le président du conseil d'administration.

Obligation de réserve

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

Le président du conseil d'administration et le président-directeur général de la Société doivent faire preuve de réserve dans la manifestation de leurs opinions politiques.

Obligation d'éviter tout conflit d'intérêts

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer par écrit, au président du conseil d'administration, tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur. Le cas échéant, il doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le président-directeur général ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société à moins qu'un tel intérêt ne lui échoie pas succession ou donation et pourvu, dans ce cas, qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

L'administrateur ne peut accepter, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur qui n'est pas disproportionnée en regard dudit usage. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la Société.

Obligation d'agir avec honnêteté

L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Obligation de l'exclusivité de services

Le président-directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si la Société le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions.

Il peut toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques non rémunérées ou être membre d'organismes sans but lucratif.

Ces activités doivent faire l'objet d'une déclaration au comité des ressources humaines.

RESPONSABILITÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

Obligation de loyauté

L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Tout manquement à l'éthique ou à la déontologie doit être déclaré au président du comité de gouvernance et d'éthique et acheminé à l'autorité compétente, soit le secrétaire général associé responsable des Emplois supérieurs.

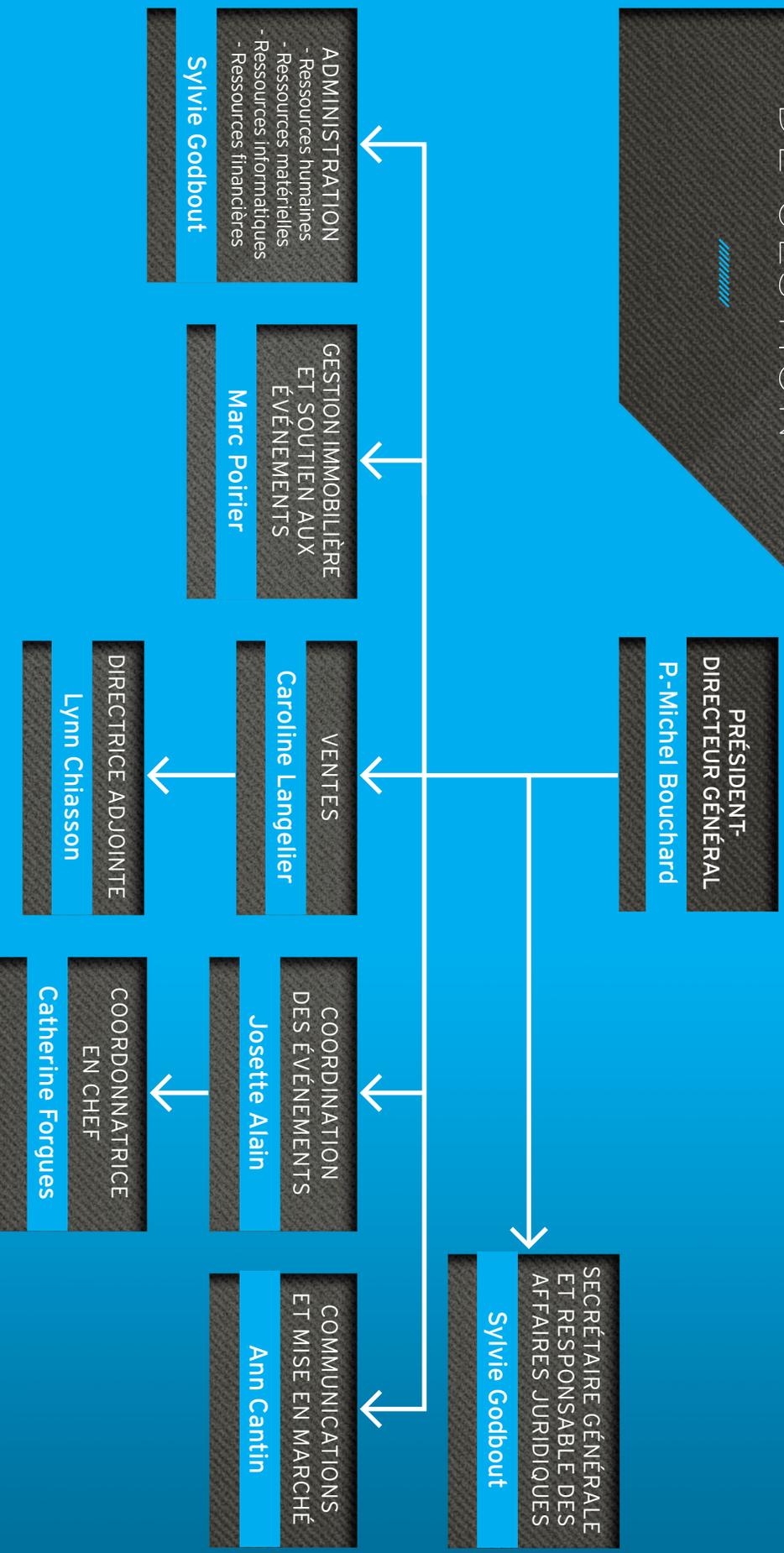
Par ailleurs, le présent code est soumis au processus disciplinaire prévu au chapitre VI du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

DISPOSITIONS DIVERSES

L'administrateur est soumis aux règles prévues au chapitre III - Activités politiques et au chapitre IV - Rémunération du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

Au 31 mars 2016

Organigramme DE GESTION



Un choix RESPONSABLE

Par souci de l'environnement, ce document est imprimé avec des encres contenant des huiles végétales sur un papier 100 % fibres recyclées postconsommation.



CRÉDITS ET RÉVISION

Ann Cantin
*Directrice, Communications
et mise en marché*

Hélène Pineault
Agente de communication

François Robitaille
Graphiste

COLLABORATION SPÉCIALE

Sylvie Godbout
*Directrice, Administration
Secrétaire générale
et responsable des
affaires juridiques*

DÉPÔT LÉGAL
Bibliothèque nationale
du Québec, 2016

Bibliothèque nationale
du Canada, 2016
ISBN 978-2-550-76748-0

**Société du Centre
des congrès de Québec**
900, boulevard René-Lévesque Est,
2^e étage, Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone : 418 644-4000
Sans frais : 1 888 679-4000
Télécopieur : 418 644-6455

sccq@convention.qc.ca
www.convention.qc.ca